

Per 80 1572



BULLETIN



DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

N^{os} 3 et 4. — Juillet-Décembre 1901



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VI^e ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOMMAIRE

Partie administrative. — Sociétaires nouvellement admis. — Réunions des comités.

Partie historique. — G. de NOUVION : La famille de Charles Baudelaire. — CHARLES SAUNIER : Médailles concernant le VI^e arrondissement. — PAUL FROMAGEOT : La Foire Saint-Germain. — FÉLIX RABBE : Histoire du district des Petits Augustins. — CH. S. : Notules.

Illustrations : Foire Saint-Germain : Plan de Truschet. — Vue de la foire au XVII^e siècle. — Une pièce à écriteaux en 1713. — Affiche de Nivelon. — Plan de Turgot. — Rhinocéros montré à la foire en 1749.

Il est rappelé que les séances des comités de la Société historique du VI^e arrondissement ont lieu tous les vendredis, à 9 heures du soir, mairie du VI^e arrondissement :

Le comité A se réunit le premier vendredi du mois.

<i>id.</i>	<i>B</i>	<i>id.</i>	<i>second</i>	<i>id.</i>
<i>id.</i>	<i>C</i>	<i>id.</i>	<i>troisième</i>	<i>id.</i>
<i>id.</i>	<i>D</i>	<i>id.</i>	<i>quatrième</i>	<i>id.</i>

Ces séances sont ouvertes à tous les membres de la Société historique, qu'ils soient inscrits ou non à l'un de ces comités.

LA FOIRE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

C'était une des vieilles institutions chères aux Parisiens de l'ancien temps. La Foire Saint-Germain fut, pendant plusieurs siècles, le rendez-vous des élégances mondaines; les rois, les grands seigneurs et les riches bourgeois y achetèrent des pierreries, des tableaux, des objets d'art, des étoffes précieuses; on y vit naître l'Opéra-Comique, l'Ambigu, les Variétés, le Vauxhall, les théâtres de marionnettes, — aujourd'hui elle est remplacée par un simple marché de victuailles qui ne reçoit guère la visite que des bonnes ménagères et des cuisinières du quartier!

Si l'on voulait en écrire une histoire complète, on en ferait un gros volume. Nous ne pourrions en donner qu'un aperçu sommaire en relatant, soit d'après les nombreux ouvrages anciens et modernes qui en ont parlé (1), soit

(1) *Recueil des titres de propriété, franchises, etc., de la Foire Saint-Germain.* — *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire*, par les frères Parfaict. — *Le théâtre de la foire*, par Lesage et d'Orneval. — *Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique*, par Desboulmiers. — *Journal de P. de l'Estoile.* — *Journal de Jean Hézoard.* — *Journal de Mathieu Marais.* — *Journal de Barbier.* — *Journal de la Régence*, par Buvat. — *L'espion anglais.* — *Tableau de Paris*, par Mercier. — *Théâtre de Piron.* — *Théâtre de Favart.* — *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand. — *Campardon, les Spectacles de la foire.* — *Heulhard, la foire Saint-Laurent.* — *Magnin, Histoire des marionnettes.* — *Bonnassies, les Spectacles forains et la Comédie-Française.* — *Franklin, La vie privée d'autrefois.* — *Maurice Albert, Les théâtres de la foire... etc...*

d'après quelques documents inédits ou peu connus (1), ses principales transformations, les vicissitudes singulières et les faits mémorables de sa longue existence.

I

DE 1176 A 1595.

Dès le XII^e siècle, pour le moins, une foire était ouverte, chaque année, pendant trois semaines après Pâques, aux abords de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés. Elle servait aux approvisionnements du village qui s'était créé, à côté et sous la protection du monastère. De nombreux marchands y venaient de Paris et de la province ouvrir boutique moyennant une légère redevance payée à l'Abbaye. On voit sur une charte de 1176, citée par Jaillot, que les Religieux de Saint-Germain cèdent au roi Louis VII, père de Philippe-Auguste, la moitié des revenus que leur procure cette foire, en échange d'un terrain aux environs.

Cent ans après, ce grand marché annuel est devenu un lieu de plaisirs et de débauches, où des rixes sanglantes éclatent entre les écoliers de l'Université qui viennent s'y divertir et les serviteurs de l'Abbaye. En 1278, sur les plaintes réciproques des deux puissances adverses, le roi Philippe le Hardi, pour les mettre d'accord, ordonne la suppression de la foire Saint-Germain.

Deux siècles se passent alors, sans que nous en trouvions trace certaine.

(1) Arch. nat., St-Germain des Prés. — Arch. du dép. de la Seine, Registres d'insinuation. — Biblioth. de la Ville. — Bibl. de l'Arsenal, *Archives de la Bastille*.

Le 22 mars 1482, apparaissent des lettres patentes signées par Louis XI en son château du Plessis-lez-Tours accordant aux Abbés de Saint-Germain l'établissement d'une *foire franche* qui devra se tenir chaque année pendant huit jours à partir du 1^{er} octobre, dans les mêmes conditions que celle de Saint-Denis. Voici les termes de cet acte de fondation :

Et voulons et nous plaît, que dorénavant, perpétuellement et à toujours, ladite Foire franche soit, par chacun an, tenue en la terre et lieu de Saint-Germain-des-Prés, et où lesdits supplians verront être à faire pour le mieux, durant lesdits huit jours, et que iceux Religieux, Abbé et couvent du dit Saint-Germain, en jouissent, ensemble des droits, profits et émoluments qui y appartiennent, tout ainsi que font et ont accoutumé faire lesdits Religieux, Abbé et couvent de Saint-Denys-en-France, d'icelle leur Foire : Et que tous Marchands et autres gens quelconques, qui en icelle Foire afflueront et fréquenteront *soient francs, quittes et exempts de toutes aides, péages et tributs quelconques*, et y puissent vendre à d'autres, revendre et échanger toutes denrées et marchandises licites, et jouir et user de tous, tels et semblables droits, franchises et libertés dont ils jouissent, et ont accoutumé jouir et user, en allant, venant, et séjournant et fréquentant, marchandant à ladite Foire établie en la ville et abbaye M^{er} Saint-Denys-en-France.

... Et voulons et nous plaît, que pour tenir ladite Foire, les Religieux, Abbé et couvent de ladite abbaye, puissent faire mettre sus, dresser, construire et édifier halles, étaux et loges à l'enclos de ladite abbaye, ou autre lieu où sera tenue ladite Foire, et où bon semblera auxdits Religieux, Abbé et couvent dudit Saint-Germain, comme dit est : Car tel est notre plaisir.

Ces lettres patentes furent confirmées par les successeurs de Louis XI, avec les privilèges, franchises, exemptions

de droits qu'elles avaient assurés à la foire Saint-Germain.

Grâce à ces faveurs, les marchands s'empressèrent d'accourir en grand nombre, non seulement de Paris, mais de toutes les parties de la France et même de l'étranger. Pour les protéger contre les intempéries, Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain, fit construire ou compléter en 1511 une grande halle en pierre, entièrement couverte, contenant 340 loges ou boutiques. Les dimensions et la hardiesse de cette immense toiture, divisée en deux combles à pignons très élevés, furent l'objet de l'admiration générale; ce devint une des curiosités de Paris.

L'emplacement de la foire, après avoir quelque peu varié, se trouva ainsi définitivement fixé un peu au-dessus du chemin allant de la porte Saint-Germain à l'Abbaye, dans un grand terrain en forme de carré irrégulier confinant par derrière à l'enclos du cimetière de la vieille église Saint-Sulpice. On y accédait par devant près du carrefour où se voyaient le Pilon et la porte principale de l'Abbaye, d'autre côté par la rue de Tournon et la rue des Quatre-Vents. Tous les vieux plans de Paris en portent l'indication, depuis le célèbre Plan de Tapisserie remontant à 1540, et le Plan de Truschet datant de 1550 retrouvé à Bâle. C'était d'ailleurs l'emplacement du marché actuel en le supposant un peu agrandi sur les quatre côtés.

Le sol était de trois mètres environ inférieur à celui des rues voisines et au sol actuel du marché; on en voit encore un reste dans les petites cours basses des maisons portant les n^{os} 8 et 10 de la rue Mabillon, et l'on a découvert en 1899 des vestiges de pavage en creusant une tranchée pour l'établissement d'un égout. Cette différence de niveau entre l'emplacement de la Foire et son entourage semble



EXTRAIT DU PLAN TRUSCHET DE 1550 — d'après la reproduction faite par M. Hoffbauer en 1877

avoir existé de tout temps ou être au moins fort ancienne, car le voyageur anglais Lister visitant en 1698 la foire Saint-Germain observait qu'elle était installée dans une sorte de trou au milieu du faubourg, et qu'on descendait douze marches pour y entrer.

Les loges construites sous la halle comprenaient chacune une boutique et une chambre au-dessus. Elles formaient des groupes, séparés par des allées parallèles qu'on appelait *rue de Normandie, rue de Picardie, rue Chauldronnière, rue Mercière, rue de la Lingerie, etc...* A l'origine, les marchands de Paris devaient se réunir chaque année, en janvier, au Palais abbatial, pour l'adjudication aux enchères de chacune des loges. Mais nous verrons bientôt que l'Abbaye ayant peu à peu cédé aux particuliers la propriété du terrain et des constructions, les acquéreurs furent libres d'occuper eux-mêmes ou de louer leurs loges à leur guise.

Une ordonnance sur la police de la Foire, remontant à 1528, enjoignait aux marchands d'inscrire en grosses lettres sur leurs boutiques la nature et la provenance de leurs marchandises. Chaque rue était d'ailleurs, comme son nom l'indiquait, affectée à un genre de commerce particulier.

Enfin, les halles couvertes devenant insuffisantes, de nombreuses loges furent construites sur le terrain découvert appelé le Préau de la Foire situé du côté de la rue du Four. On y compta jusqu'à 400 loges formant aussi des rues nommées *rue Ferronnière, rue de Mercerie, rue de la Vannerie, rue Gaufrrière, rue de Beauvais, rue du Milieu-Pottière, etc...*

En 1570, l'importance des convois de marchandises dirigés sur la foire Saint-Germain excita les convoitises de

la Régie des droits d'entrée de la ville qui prétendit percevoir une redevance sur ce qui traversait Paris venant des provinces ou de l'étranger. Des poursuites, des saisies furent pratiquées. Mais les marchands se syndiquèrent pour résister, et, avec l'appui de l'Abbaye intéressée à maintenir les franchises de sa foire, un arrêt du Parlement du 7 février 1571 proclama le privilège du libre exercice du commerce accordé par les anciens édits royaux, et prononça la nullité et la main-levée des saisies indûment faites par la Régie.

Déjà la foire Saint-Germain n'était pas seulement le lieu et l'occasion d'un important négoce; c'était une promenade à la mode, le monde galant s'y empressait, et d'amoureux rendez-vous s'y donnaient. Voici, en effet, ce qu'écrivait Ronsard en 1574 :

En ce pendant la foire fut ouverte
De Saint-Germain, où ceux qui ont le cœur
Adoloré d'amoureuse langueur
Où ceux qui ont une ardeur véhémence
D'être butin d'une nouvelle amante,
Où ceux qui ont une ardeur de parler
A leur maîtresse où ils n'osent aller,
Où ceux qu'Amour à son conseil demande
Vont amoureux d'une gaillarde bande.
Là, par bonheur, ma déesse arriva :
Mon cœur devant avec elle s'en va,
Et puis mon pied me conduit par la presse
Où je trouvai ma mortelle déesse.
Là, je n'avais mon regard attaché
Ou sur la foule ou dessus le marché,
Ou sur le bien qui pendait aux boutiques,
Mais, contemplant tant de grâces pudiques
Qui reluisaient sur le front de mon tout,
Je ne trouvais commencement ni bout
En sa beauté.

A côté de ces aimables rencontres, les dames et demoiselles étaient parfois exposées à la foire à de fâcheuses aventures. En 1565, les écoliers de l'Université se firent un jeu de leur enlever leurs chaperons ou coiffures. Le bailli de Saint-Germain fut forcé de s'en plaindre au Parlement qui rendit le 9 février 1565, un arrêt enjoignant à toutes personnes de se tenir honnêtement et modestement à la foire, et faisant défenses « de faire esmeute, insolence ou querelle quelconque, oster, arracher, ou faire arracher chapperons, couvre-chefz, ou aultres ornements de testes, aux femmes ou filles quelles qu'elles soient, *le tout sur peyne d'être pendu et estranglé.* » Il y a lieu de supposer que les écoliers ne persistèrent pas.

En 1575 et 1578, des règlements de police prescrivirent des mesures non moins rigoureuses contre les auteurs des troubles et désordres dont la foire était constamment le théâtre. Néanmoins, le 4 février 1579, le roi Henri III se promenant à la foire, est hué et injurié; les sergents de garde accourent, une bataille s'engage, et pendant trois jours le calme ne peut se rétablir.

La foire fut fermée en 1581 à cause de la peste qui sévissait à Paris. Elle se réouvrit en 1583 et donna lieu jusqu'en 1588 aux scènes les plus tumultueuses, malgré les précautions de la police aidée de renforts d'archers et de Suisses de la garde du roi. Il est vrai qu'Henri III et ses favoris en étaient souvent les provocateurs par les vilénies qu'ils commettaient sous prétexte de mascarades. La foire était le lieu habituel de leurs ébats, si bien qu'en 1587, le duc de Guyenne projeta d'y faire enlever le roi. Henri III, prévenu à temps, envoya à sa

place le duc d'Épernon qui, accablé d'insultes, n'eut que le temps de s'enfuir.

Enfin, en 1589, Ligueurs et Huguenots se battant sous les murs de Paris, la foire Saint-Germain ne put s'ouvrir; elle resta fermée pendant six ans.

II

DE 1595 A 1672.

En 1595, Henri IV avait rétabli l'ordre; il ordonna la réouverture annuelle de la foire Saint Germain pendant quinze jours à partir du 3 février, et le journal de Pierre de L'Estoile nous apprend que le roi vint souvent la visiter. Les marchands y affluèrent; il fut de mode parmi les grands seigneurs d'y acheter de riches cadeaux pour les dames qui les y accompagnaient, de jouer et de faire mille folies. Le roi, au dire de L'Estoile, marchandait beaucoup mais achetait peu.

En 1597, le 10 février, « le duc de Nemoux et le comte d'Auvergne furent à la foire où ils commirent dix mille insolences. Un avocat de Paris y perdit son chapeau, et si fut bien battu par un des gens du comte d'Auvergne ». Néanmoins, le surlendemain, le roi, rentrant à Paris, fit prolonger la durée de la foire pour y aller lui-même; il y acheta pour « le petit César » (futur duc de Vendôme), un drageoir d'argent « où étaient gravés les douze signes du ciel »; il voulait aussi faire cadeau à la belle Gabrielle d'une bague dont le marchand lui demanda 800 écus; mais il recula devant ce prix, marchandait et n'acheta pas.

Enfin, « il marchanda tout plein d'autres besongues à la foire. Mais, de ce qu'on lui faisait vingt écus, il en offrait six; et ne gagnèrent guère les marchands à sa vue ».

Henri IV n'était pas toujours aussi économe; il aimait le jeu et s'y laissait entraîner. On se mit à jouer avec fureur dans la plupart des boutiques de la foire; tantôt à la blanche (espèce de loterie), tantôt aux dés, tantôt à la raffle. Un jour, le roi y perd 700 écus à trois dés contre M. de Villars. Il s'y fait installer pour la reine et lui « une loge, dans laquelle étaient dressés la table et le tapis pour jouer, en forme de brelan; et y passaient le temps d'ordinaire. Leurs majestés y allant trois semaines durant que le roi la fit durer. A l'exemple duquel, beaucoup se conformant, y laissaient des pièces dont ils avaient après bien affaire; et voyait-on autre chose aux coins des rues que joueurs et brelandiers. Je m'y fus promener trois ou quatre fois, ajoute le prudent L'Estoile, d'où je rapportai toujours ce que j'y avais porté ».

La foire, ainsi achalandée, attirait beaucoup de monde, la nuit aussi bien que le jour, et se prolongeait, avec l'autorisation royale, non seulement durant tout le mois de février, mais en mars jusqu'à la semaine sainte et souvent au delà. Les gros marchands de Paris y avaient presque tous une boutique, et la plupart fermaient leurs maisons de la ville pendant la durée de la foire. Un acte de vente du 26 février 1601 nous montre que le grand-père de Molière, Jean Poquelin tapissier, était, à cette époque, propriétaire sous la halle couverte, rue de la Lingerie, à la foire Saint Germain, d'une loge et demie qu'il vendait à un épicier Claude Bourdonne, lequel revendait en 1608 à un bourgeois nommé Pierre Racyne moyennant 700 livres payées comptant. Le 22 mars 1608, une autre loge d'une superficie de

16 à 18 pieds était achetée par un *passemantier d'émail*, moyennant 570 livres.

Dans la journée, les bourgeois tranquilles venaient faire leurs acquisitions; on trouvait là de tout, des étoffes, des bijoux, des chaussures, des chapeaux, et aussi des gâteaux et confiseries. Le soir, les boutiques s'illuminaient; le public devenait mélangé, plus nombreux, bruyant et turbulent; les grands seigneurs, les débauchés, les écoliers de l'Université y coudoyaient de vraies grandes dames et des filles galantes; de nombreux filous se glissaient dans cette foule. On jouait, on se battait et le sang coulait souvent. En 1605, le journal de l'Estoile raconte ceci :

Pendant la foire Saint-Germain de cette année, où le roi allait ordinairement se promener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis procédant des débauches de la foire, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes, firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors, comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner autrement ordre : un laquais coupa les deux oreilles à un écolier et les lui mit dans sa pochette, dont les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un soldat des gardes ayant été attaqué desdits laquais au sortir de la foire, et atterré par eux de coups de bâton sur les fossés de Saint-Germain, s'étant enfin relevé, en tua deux et les jeta tout morts dans les fossés, puis s'en alla et se sauva. Voilà comme les débauches, qui sont assez communes en matière de foire, furent extraordinaires en icelle, laquelle néanmoins on prolongea jusqu'à carême-prenant.

Malgré ces graves excès, malgré les sages réflexions des gens sérieux comme Pierre de L'Estoile, les Parisiens aimaient beaucoup leur foire Saint-Germain, le bon roi Henri s'y plaisait et elle ne cessa pas d'être brillante et

très fréquentée. En 1609 la reine Marguerite y conduit le jeune dauphin, le fait jouer à la raffle, lui achète un cordon de pierreries de 3.000 écus pour mettre à son chapeau. De son côté, le roi veut que les demoiselles d'honneur de la reine et leurs gouvernantes s'amuse aussi à la foire et il donne l'ordre au trésorier de son Epargne, Messire Raymon Phelypeaux, de leur remettre à chacune 300 livres, soit 2.400 livres au total « dont Sa Majesté leur fait don tant pour leurs étrennes que pour leur foire Saint-Germain de la présente année ». Messire Phelypeaux se fait donner quittance régulière par devant notaire le 28 février 1609 des 2.400 livres par mesdemoiselles Faustine Ricasoli, Gabrielle Du Plessis, Charlotte de Rouxel, Antoinette de Mornay, Charlotte de Fontlebon, Marie de Béthune, filles d'honneur, et Mesdames Magdelaine Delamanny et Jehanne de Courtenay leurs gouvernante et sous-gouvernante. On doit penser que les susdites demoiselles coururent à la foire Saint-Germain pour y dépenser leurs 300 livres, chacune à sa guise.

En cette même année 1609, une grosse contestation s'éleva pour la première fois entre les religieux de Saint-Germain et les marchands qui avaient fait construire des loges sur des terrains à eux concédés par l'Abbaye. A l'occasion de réparations faites ou à faire à la halle, les religieux prétendirent faire contribuer à la dépense tous ceux qui occupaient des boutiques soit dans la halle soit en dehors sur le préau de la foire, — et en même temps, ils revendiquèrent la propriété exclusive du sol et de toutes les constructions en soutenant que les détenteurs n'étaient que de simples locataires. Il s'en suivit un procès long et difficile, hérissé des péripéties inévitables de décisions préparatoires, de requêtes et d'appels,



alors en usage, et bien plus compliquées que nos modernes procédures. Ce débat se termina au bout de cinq ans par un arrêt du Parlement du 16 décembre 1614 qui donna tort à la puissante Abbaye sur la question de propriété, déclara que les terrains avaient été réellement vendus par elle et que les possesseurs en étaient devenus légitimement propriétaires, à charge seulement de payer annuellement un droit de deux sols six deniers et, pour le temps de la foire, trois livres tournois par chaque loge. En revanche, l'arrêt décida, comme conséquence du même principe, que les propriétaires des loges seraient tenus de toutes les réparations à y faire, et les condamna à payer une somme de 30.000 livres jugée nécessaire pour les travaux urgents.

Ainsi se trouvait tranchée, non pour la dernière fois, cette question de propriété sur laquelle, à plusieurs reprises, l'Abbaye devait tenter de revenir, et qui devait être soulevée encore après la Révolution, par la ville de Paris.

Dans l'intervalle de ce gros procès, le 14 mai 1610, Henri IV avait été assassiné, et le deuil de la France avait été tel qu'en février 1611 la foire ne fut pas ouverte. Les marchands venus de l'étranger eurent seulement la permission d'étaler quelques bijoux et tableaux dans une salle des Tuileries où la reine leur fit visite.

Mais en 1612 et les années suivantes la foire reprend régulièrement. Le journal de Jean Héroard, le fidèle médecin de Louis XIII, nous rend compte des nombreuses visites que le prince y va faire. Il remarque le 4 février 1615 que le jeune roi y achète quatre arquebuses et dédaigne toutes les autres marchandises. On voit par là qu'il s'y vendait des armes, tandis que nous verrons plus tard

divers chroniqueurs affirmer qu'on n'y trouvait ni des armes ni des livres.

Le 10 février 1618 un curieux scandale se produisit à la foire et eut un vif retentissement jusqu'à la Cour de Rome (1). Un galant prélat romain, M^{gr} Rucellai, promenait à son bras la marquise d'Alluye qui le comblait, disait-on, de ses faveurs. Le marquis de Rouillac, autre adorateur évincé de la même dame, emporté par la jalousie, heurta volontairement le Monsignor arrêté devant une boutique d'orfèvrerie, et, simulant une querelle, lui brisa sa canne sur la tête. Plusieurs autres seigneurs, et une foule nombreuse les entouraient. Rucellai commença un procès. Le nonce du pape intervint, tout en s'appliquant à éviter de compromettre le Souverain Pontife dans une semblable affaire. Le scandale était grand à la cour et à la ville, et se compliquait de l'ignorance du marquis d'Alluye qui se confondait en offres de services auprès du prélat bâtonné. Enfin l'on obtint du marquis de Rouillac qu'il fit des excuses à Monsignor Rucellai, et tout fut arrangé.

A cette époque, le terrain de la foire autour de la grande halle n'était pas entièrement clos; il attenait à des terrains vagues sur lesquels s'accumulaient les immondices des environs. En 1638, M^{gr} de Bourbon, abbé de Saint-Germain, se préoccupait de cet état de choses, et, dans un acte de vente du 1^{er} mai, on le voit imposer à l'acquéreur, Messire Guilbaut, trésorier de Bretagne, d'enclore d'un mur le terrain vendu attenant au préau de la foire, en constatant que les ordures amoncelées s'élevaient à 7 ou 8 pieds de hauteur, et que ce lieu « était

(1) *Épisode historique de la foire Saint-Germain*, par Félix Rabbe. (*Bulletin de la Société hist. du VI^e arrondissement*, 1898, p. 70.)

« si puant et infect qu'il était impossible d'en approcher à
« cause des vapeurs et exhalaisons desquelles l'air enfin
« pourrait s'infecter et produire une contagion univer-
« selle, à quoi il est important de pourvoir pour éviter ce
« malheur. »

Sur le préau même de la foire, il n'y avait d'ailleurs encore ni dallage, ni aucun travail de viabilité; au mois de février, par un temps pluvieux, lorsque la foule piétinait depuis plusieurs jours sur ce sol bas et détrem pé, on peut imaginer quel cloaque ce devait être. Aussi Scarron écrivait-il, en commençant sa promenade à la foire Saint-Germain en 1643 (1) :

Que l'on achève ici de bottes!
Que de gens de toutes façons,
Hommes, femmes, filles, garçons!
Et que les c., à travers cottes
Amasseront ici de crottes
S'ils ne portent des caleçons.

Scarron décrit ensuite en plus de vingt pages, la foule qui se presse, les gens qui se heurtent, les rencontres des galants avec les donzelles, et s'écrie à la fin :

Foire, l'élément des coquets,
Des filoux et des tire-laines,
Foire ou l'on vend moins d'affiquets
Que l'on ne vend de chair humaine ;
Sous le prétexte des bijoux,
Que l'on fait de marchés chez vous,
Qui ne se font bien qu'à la brune!
Que chez vous de gens sont déçus!
Que chez vous se perdent d'écus!
Que chez vous c'est chose commune

(1) *La Foire Saint-Germain*, par Scarron, 1643. (*Paris ridicule et burlesque au XVII^e siècle*, par P. L. Jacob-Delahaye, 1859.)

De voir converser sans rancune
Les galans avec les c...

.....
Tout ce qui reluit n'est pas or
En ce pays de piperie,
Mais ici la foule est encor
Sans respect de la pierrerie.
Menez-moi chez les Portugais ?
Nous y verrons à peu de frais
Des marchandises de la Chine :
Nous y verrons de l'ambre gris,
De beaux ouvrages de vernis,
Et de la porcelaine fine
De cette contrée divine,
Ou plutôt de ce Paradis.
Nous achèterons des bijoux,
Nous boirons de l'aigre de cèdre...

Le *Portugais* chez qui l'on achetait ainsi des bijoux et des porcelaines de Chine tout en buvant une citronnade à la mode appelée *de l'aigre de cèdre*, avait une grande loge luxueusement décorée où il était de mode de faire de longues stations. Déjà, au temps de Henri IV, la boutique du Portugais était célèbre, et le roi y marchandait des pierreries; elle était encore plus achalandée sous Louis XIII, et des serviteurs portugais, habillés d'un costume spécial avec de petits collets et des rabats comme des clercs de procureurs, s'empressaient à répondre aux clients dans un baragouin pittoresque.

La foire Saint-Germain offrait encore d'autres attrait que les marchandises les plus variées à choisir, et toutes les occasions imaginables de dépenser son argent. Des bateleurs, des saltimbanques, faiseurs de tours, montreurs de bêtes féroces, d'animaux extraordinaires et de curiosités de tous genres, ne manquaient pas de s'y installer, et la foule se pressait autour d'eux. On y vit, paraît-il, des rats qui

dansaient en cadence sur la corde, au son de la musique, debout sur leurs pattes de derrière, et tenant un balancier. Une autre troupe de huit rats dansaient un ballet sur une grande table avec autant d'élégance que des danseurs de profession. Enfin un rat blanc de Laponie exécutait une sarabande, racontent les frères Parfaict, avec autant de gravité qu'aurait pu faire un Espagnol. Des chats, des singes, des oiseaux savants émerveillaient les badauds par leurs tours.

En 1649, le cardinal Mazarin eut la fâcheuse idée d'interdire la foire Saint-Germain. Ce fut l'occasion d'une bordée d'injures qu'on lui adressa dans une pièce de vers publiée en huit grandes pages imprimées chez Claude Huot, rue Saint-Jacques, sous ce titre : *Plaintes du Carnaval et de la foire Saint-Germain en vers burlesques*. En voici seulement quelques vers, les plus anodins, nous faisant entrevoir les curiosités de la foire :

Sera-t-il dit que ce vilain
Pour être dans un Saint-Germain
De l'autre ait empêché la Foire,
Où j'avais mis toute ma gloire,
Où l'on voyait tous les hivers
Les raretés que l'univers
Produit dedans chaque contrée,
Où l'on rencontrait dès l'entrée
Des sauteurs, des faiseurs de tours,
Des hommes qui montrent des ours,
Des singes, des marionnettes,
Et mille conteurs de sornettes.
Et lors que l'on était dedans
L'on y voyait autant de gens
Que de sortes de marchandises,
De meubles, et de friandises :
C'est là qu'on voyait des tableaux
D'hommes, de bêtes, et d'oiseaux,
Et que l'on voyait en nature

Ce que l'on voyait en peinture,
Et ce qu'ailleurs on ne voit pas.
C'est là qu'on a vu de gros chats
Enfermés dans de belles cages,
Oublier leurs humeurs sauvages.
C'est là qu'avec certains jetons
Qui valent souvent dix testons
On jouait vaisselle et monnoye,
L'un étant triste et l'autre en joie.
Ce détestable Cardinal
Outre le festin et le bal,
Prive Paris de ses délices,
Lui qui n'aime rien que les vices,
Si c'était un grave Caton,
N'eût-il pas de barbe au menton,
Même s'il était un peu sage,
S'il était savant personnage,
Je souffrirais sans murmurer
L'affront qu'il me fait endurer,
Mais n'étant qu'un sot, qu'un pagnot,
N'ayant dans sa tête à calotte
Que de la fumée et du vent,
Je le trouve trop insolent.

On voit ce que devait être la foire Saint-Germain pour les Parisiens du XVII^e siècle, et l'affection qu'ils portaient à cette institution devenue l'annexe indispensable du carnaval.

Plusieurs écrits contemporains nous ont conservé le souvenir de quelques-unes des curiosités qui eurent le plus de succès à la foire. Une des plus amusantes, surtout par les savantes controverses médicales auxquelles elle donna lieu, se produisit en février 1651. C'était un *Buveur d'eau* qui se faisait fort d'avalier cent pintes d'eau et de rejeter cette eau transformée en vins, liqueurs, eau-de-vie et fleur d'oranger. Ce spectacle stupéfiant attira une telle foule que le corps médical s'en émut et que plusieurs savants doc-

teurs allèrent voir ce prodige. Le docteur Eusèbe Renaudot médecin du roi avait institué des conférences où plusieurs de ses plus éminents confrères venaient discuter des problèmes de science ou de philosophie. La 229^e conférence fut consacrée à l'examen du cas de ce Buveur d'eau que tout Paris avait contemplé. Après une copieuse description, faite par le premier orateur, du phénomène en question, sept autres docteurs prirent successivement la parole pour dissenter savamment sur ce sujet, et c'est à peine si l'un d'entre eux parut émettre quelques doutes timides sur la sincérité du fait. Le dernier orateur termina la discussion en expliquant que le personnage dont il s'agissait devait posséder plusieurs estomacs, ainsi qu'il en avait déjà vu des exemples, et que c'est ainsi que le phénomène pouvait être produit à l'aide de provisions de liquides divers emmagasinés dans ces récipients stomacaux distincts.

Il faut rapprocher de cette étonnante et naïve discussion académique la confidence du voyageur anglais Evelyn qui raconte à la date du 24 février 1651 sa visite au Buveur d'eau de la foire, en disant : « c'était le spectacle le plus surprenant *pour ceux qui n'étaient pas dans le secret* », — et ajoute en terminant : « Pour une pièce de monnaie, il me montra le tour. »

Un autre prodige du même genre eut un succès non moins grand en 1662. C'était une *épinette obéissante*, jouant d'elle-même, au commandement, les airs qu'on lui demandait. Elle était exhibée par un sieur Raisin, organiste. Elle avait la forme d'un grand clavecin carré, et portait deux claviers, sur lesquels jouaient deux enfants. A un moment donné, les enfants se retirant, Raisin commandait à l'épinette de jouer tel ou tel air connu, puis lui ordonnait de s'arrêter, de reprendre, de recommencer un passage,

et l'instrument, absolument isolé, obéissait. Le public criait au miracle et la foule accourait. On en parla tant que Louis XIV voulut en procurer le spectacle à la Cour. Raisin vint donner une représentation devant Leurs Majestés, et son épinette fut, comme toujours, admirablement docile, jouant et s'arrêtant sur un simple commandement donné à distance. L'effet en fut si magique que la reine crut à quelque sortilège et en fut effrayée; le roi ordonna à Raisin d'ouvrir la caisse de son instrument : on en vit sortir un jeune et joli enfant de cinq ans environ, très rouge et fort incommodé, dit Grimarest, de son emprisonnement de cinq ou six heures dans cette boîte. On vit alors qu'un troisième clavier existait à l'intérieur de l'épinette, et permettait à l'enfant, bon musicien, malgré son jeune âge, de jouer, sans être vu, les airs que son père lui demandait. Tel était le mystère du prodige qui rapporta, dit-on, 20.000 livres à Raisin, son inventeur.

En février 1664, la Muse historique de Loret, ce premier essai de chronique mondaine, donne une description sommaire de ce qu'on voyait cette année à la foire Saint-Germain. A la différence de nos foires modernes où l'on vend peu d'objets de luxe de grande valeur, on y remarque les riches pierreries, les porcelaines.

Les tableaux et les antiquailles
Qui ne sont pas pour des canailles.

(On voit que les *antiquailles* étaient déjà recherchées et se vendaient cher.) Puis le poète chroniqueur recommande à l'admiration une curiosité que l'on visite à *juste prix*, c'est une reproduction du Colosse de Rhodes, des Jardins de Sémiramis, et des autres merveilles du monde.

Deux ans après, un continuateur de Loret, La Gravette

de Mayolas, relate longuement et avec détails, une visite à la foire, faite le 14 février 1666. Il décrit spécialement l'étalage d'orfèvrerie et bijouterie de *Périgon*, le marchand à la mode, beau vendeur, autour duquel s'empressent les clientes en lui adressant leurs plus gracieux sourires. Puis vient la loge de *Forest*, le marchand de tableaux, chez qui l'on admire particulièrement, au milieu de beaucoup d'autres, quatre toiles remarquables de l'Albane, du Poussin, du Maltois et du Guerchin. L'école italienne paraît surtout appréciée. De là, on entre chez un grand miroitier ayant pour enseigne *A la ville de Londres*, où l'on trouve notamment des miroirs de Venise richement encadrés.

Ensuite, prenant le chemin
Devers la damoiselle *Hutin*,
J'eus encore quelques alarmes
A l'aspect des éclatants charmes
Que fait voir son étain royal
Qui, sans mentir, n'a point d'égal,
Pots, plats, assiettes, écuelles,
Chenets, bassins, croix et chapelles,
Passent pour vaisselle d'argent...

On traverse les merveilleux étalages des soieries, velours, brocards, taffetas, toutes étoffes de luxe et de grand prix, et le visiteur s'arrête devant l'étincelante boutique de cristaux de *François Le Maître* dont la maison de vente ordinaire est à Paris, rue Beaubourg. Enfin le chroniqueur donne cette énumération assez réjouissante des marchandises variées offertes aux amateurs :

Tambours, cornemuses, sifflets,
Pièces d'Allemagne et soufflets,
Éventails, manchons, évergètes,
Busques, écritaires, pincettes,
Calottes, chapeaux de castor,
Cordons d'argent et de fin or,

Cabinets, tables et tablettes,
Flambeaux, guéridons et mouchettes,
Des peignes, dentelles et glands,
Des rubans, des coiffes, des gants,
Des ciseaux, des couteaux, des gaines,
Des bonnets, des bas, des mitaines,
Des pantoufles et des souliers,
Des bracelets et des colliers,
Des ratons et du pain d'épice,
Toute sorte de fine épice,
Du poivre, muscade, et des clous,
Des oranges et citrons doux.
Je cherchai partout des libraires,
Mais certes je n'en trouvai guère,
Et c'est signe que les auteurs
Sont mal payés de leurs labours...

Ici, le poète essoufflé fait une série de stations, d'abord chez un parfumeur où il achète poudre et pommade, puis chez un limonadier où il boit vin d'Espagne et limonade, enfin

Chez les confituriers
Qui reçurent de mes deniers,
Où la confiture et dragée
Dans des boîtes arrangée,
Ou, si vous voulez, en des sacs,
En sortant ne m'échappe pas...

Le visiteur est étourdi par la vue de tant de choses; pressé par la foule, épuisé de fatigue, il entre pour se reposer et se divertir chez *Fagotin* où il admire surtout un âne savant

Qui saute d'importance
Et surtout pour le roi de France,

et un danseur de corde,

De qui le corps est si léger
Qu'il danse aussi bien que le singe,
Fort propre, en justaucorps et linge...

Fagotin était le nom du singe du célèbre Brioché, mon-
treur de marionnettes en temps habituel sur le Pont-Neuf
et se transportant à la foire Saint-Germain pendant sa du-
rée. On sait que Fagotin, vêtu d'un pourpoint et d'une
culotte, coiffé d'un chapeau à plume, portant une rapière
dont il était dressé à s'escrimer, faisait le bonheur des
badauds, et la fortune de son maître. On connaît sa fin
tragique qui a fait le sujet d'un petit écrit burlesque. Un
jour, Cyrano de Bergerac passait au milieu d'un attroupe-
ment formé devant la baraque de Fagotin. Des écoliers,
dérangés dans leur amusement, protestèrent et se moquè-
rent de l'énorme nez légendaire de Cyrano; celui-ci, dont
l'humeur était peu endurante, tira son épée et se mit en
devoir de châtier les insolents. Là-dessus, Fagotin en singe
bien dressé, en fait autant et se dresse devant Cyrano qui,
se croyant attaqué et n'y voyant goutte, embroche le
malheureux animal.

Brioché accourt, mais trop tard. Il assigna en domma-
ges-intérêts l'auteur de ce meurtre. Cyrano avait la parole
non moins alerte que l'épée; il plaida lui-même sa cause
en soutenant qu'il s'était trouvé en état de légitime défense,
offrit de payer le prix de la victime *en monnaie de singe*, et
Brioché fut débouté de sa plainte.

Depuis cette mémorable aventure, tous les singes ha-
billés servant aux baladins, s'appelaient Fagotins, et c'est
ainsi qu'en 1666, onze ans après la mort de Cyrano de
Bergerac, on allait encore se divertir chez Fagotin à la
foire Saint-Germain.

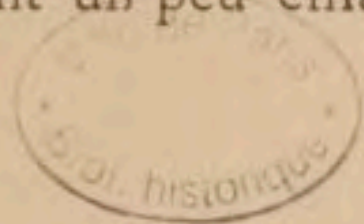
III

DE 1672 A 1714.

En 1672, pour la première fois à Paris, fut offert au public un breuvage oriental introduit depuis quelques années en France, mais encore peu connu, le *café*. C'est à la foire Saint-Germain qu'un Arménien, nommé Pascal, eut l'idée d'ouvrir la première *maison de café* qui attira la foule.

En 1678, une autre nouveauté d'un genre différent prit naissance à la foire. Jusqu'alors, on n'y avait vu que des marionnettes, des faiseurs de tours, montreurs de curiosités ou d'animaux extraordinaires, jongleurs et danseurs de corde. En février 1678, les frères Alard entreprirent de substituer à leurs marionnettes de vrais acteurs vivants. Ils montèrent un petit théâtre, et y représentèrent une pièce tenant plus de la féerie que de la comédie, intitulée : *Les Forces de l'Amour et de la Magie*. Les deux principaux personnages sont les enchanteurs Zoroastre et Merlin. Tous deux sont amoureux de l'innocente bergère Grésinde, et chacun emploie tour à tour des sortilèges pour écarter son rival et obtenir les faveurs de la belle. C'est un prétexte perpétuel à apparitions de démons qui se livrent à des gambades et des culbutes. Ainsi, à un moment, Zoroastre, croyant l'emporter, s'avance pour embrasser Grésinde, lorsqu'un diable, aux ordres de Merlin, tombe du ciel en faisant un saut périlleux et prend la place de la bergère.

Ce divertissement un peu enfantin fut cependant telle-



ment goûté par le public, que Louis XIV le fit jouer sur le théâtre de la Cour, et autorisa les frères Alard à continuer leurs représentations en 1679, à la condition de ne pas faire concurrence à l'Opéra par des chants ou des danses.

L'exemple des Alard entraîna d'autres entrepreneurs de spectacles forains à faire de même. Un ancien maître doreur, nommé Bertrand qui fabriquait lui-même et montrait des marionnettes, les remplaça aussi par des acteurs vivants qui jouèrent à la foire Saint-Germain, à partir de 1684. Mais, en 1690, la Comédie-Française prit ombrage de cette concurrence naissante; armée de son privilège, elle requit le lieutenant de police de le faire respecter, et le théâtre du pauvre Bertrand fut démoli par autorité de justice avec défense de recommencer. Depuis ce moment, jusque vers 1697, il ne fut plus question, à la foire, de pièces jouées par de vrais acteurs, et les Alard comme Bertrand, reprirent leurs marionnettes.

En cette même année 1690 recommença devant le Conseil d'État l'interminable et grave procès soutenu déjà avec persistance à plusieurs reprises par les abbés de Saint-Germain contre les possesseurs des loges de la foire. On se rappelle qu'en 1614 le Parlement avait reconnu le droit de propriété de ces derniers, en les astreignant seulement au paiement d'une petite redevance annuelle à titre de cens, et d'une somme de 30.000 livres pour la dépense de réparations jugées indispensables. Des deux côtés, comme cela arrive souvent, on avait cherché à éluder les dispositions de cet arrêt. Les détenteurs des loges n'avaient pas payé les 30.000 livres, et les représentants de l'abbaye avaient continué d'affirmer qu'elle seule était légitime propriétaire. En 1647, Henri de Bourbon alors abbé de Saint-Germain, introduisit de nouveau devant le

Parlement, sans s'inquiéter de l'arrêt de 1614, une instance en revendication du sol et des constructions de la foire, et en restitution des revenus que les possesseurs en avaient tiré. Les propriétaires ainsi menacés formèrent un syndicat (comme on le voit, l'idée n'est pas nouvelle!) et obtinrent, en 1658, du Parlement, un arrêt, confirmatif de celui de 1614, qui reconnaissait la légitimité de leurs droits. Néanmoins, en 1690, le cardinal de Furstemberg, à son tour, crut pouvoir reprendre encore ce procès; il se pourvut en cassation des décisions précédentes, et assigna les syndics de la foire, d'une part en paiement des 30.000 livres toujours dues, d'autre part en abandon de toutes les loges dont il demandait la réintégration dans le domaine de l'abbaye, avec une indemnité de 3.000 livres par an. Après échange d'innombrables mémoires, factums et conclusions, le 12 septembre 1696, le Conseil d'État du roi maintint l'arrêt de 1614, et reconnut les droits de pleine propriété des possesseurs des loges et places, mais les condamna à nouveau à rembourser les 30.000 livres dépensées par l'abbaye en réparations des halles, et à payer annuellement la redevance fixée, faute de quoi ils seraient expulsés, et leurs immeubles seraient réincorporés au domaine de l'abbaye.

Pendant deux années encore, en 1697 et 1698, les syndics et le Cardinal bataillèrent à coups d'expertises et de sentences en référé, au sujet des constructions légères élevées dans le préau de la foire, au sujet du pavage, de la largeur des voies réservées pour le passage, et de la fermeture des quatre grandes portes donnant rue du Four, rue Guisarde, passage de la Treille et rue de Tournon. Enfin tout fut à peu près réglé équitablement. Le pavage si défectueux jusqu'alors fut établi partout; les clôtures furent complétées;

des gardiens furent installés à chaque porte, et la police mieux assurée.

Pendant le cours de ces luttes judiciaires, la foire n'avait pas cessé d'être très fréquentée, mais toujours bruyante, tapageuse, et particulièrement garnie de vilain monde, filles galantes, filous et voleurs à la tire. En 1678, 1681, 1682, le curé de Saint-Sulpice dût recourir au lieutenant de police, M. de la Reynie, pour faire cesser les scandaleux désordres que provoquaient aux abords de l'église, les badadins installés aux portes de la foire. En 1692, le sicilien Marana écrivait au sujet de la foire Saint-Germain :

Toute la ville y va, mais bien plutôt pour se divertir que pour acheter. Les amans les plus rusés, les filles les plus jolies et les filoux les plus adroits y font une foule continuelle; il n'y a larcin de cœur ni larcin de bourse qu'on n'y fasse; et comme l'affluence est toujours grande et continuelle, il y arrive des aventures assez singulières pour le vol et la galanterie. Les bourses ont le même sort que les âmes de Pythagore; elles passent de l'un à l'autre par une transmigration invisible. Autrefois le Roi y venait, mais présentement il n'y vient plus.

Les maisons de jeu, appelées *brelans*, étaient devenues de tels tripots que Louis XIV en ordonna la fermeture et fit même exercer des poursuites contre ceux qui les tenaient. Cependant la passion du jeu était plus forte que les réglemens de police; on jouait clandestinement dans la plupart des boutiques de la foire, et les princes ne dédaignaient pas d'y prendre part. En 1698, l'anglais Lister visite la foire Saint-Germain, raconte qu'on y vend de tout, tableaux, fayences, rubans et confiseries, mais que « le moment d'y venir, c'est le soir après la Comédie et l'Opéra, et le grand divertissement est de tirer à la loterie tout ce qui est en vente, car il n'y a pas de boutique où il n'y ait

deux ou trois loteries ». Puis il décrit les cafés « où l'on débite toutes sortes de liqueurs », les baraques où l'on montre des bêtes sauvages, notamment un éléphant bien maigre et mal tenu, mais très docile, qui fléchit les genoux et fait des révérences.

Une petite comédie de Regnard, *la Foire Saint-Germain*, jouée pour la première fois à la fin de décembre 1695 à la Comédie italienne, dépeint aussi le tumulte, le tapage, les cris discordants des marchands appelant les acheteurs, l'ahurissement du provincial volé, dupé, dépouillé. Colombine s'y vante de faire à la foire une foule de petits négoce suspects, et déclare à Angélique qui parle de sa sagesse, que cette marchandise-là ne se voit guère à la foire, bien qu'on ne laisse pas que d'y en vendre.

Peu de temps après, des attractions nouvelles allaient être offertes au public.

En 1697, les comédiens italiens ayant été supprimés les frères Alard crurent pouvoir prendre leur succession; ils rétablirent un théâtre à la foire Saint-Germain et y jouèrent des parades et des pièces imitées de la Comédie italienne. Bertrand s'enhardit à en faire autant. Un danseur de corde très habile, nommé Maurice, qui avait eu du succès en 1678 dans *les Forces de l'Amour et de la Magie*, se mit aussi à la tête d'une troupe foraine; après sa mort, sa veuve, très entreprenante, ouvrit un théâtre à la foire, puis s'associa avec les Alard. Un acteur, nommé Selles, des montreurs de marionnettes, Delaplace, Dolet, Tiquet, Rochefort, Restier, se mirent tous à représenter sur leurs théâtres forains, des pièces comiques où les Arlequins et Scaramouches tenaient la plus grande place. La foule prit plaisir à leurs grosses plaisanteries et accourut à leurs appels.

Les comédiens du roi voulurent, comme en 1690, empêcher cette concurrence et entamèrent contre les entrepreneurs des spectacles de la foire des poursuites qui eurent les péripéties les plus curieuses. Ils étaient armés du brevet royal de 1680, portant réunion des deux troupes de l'Hôtel de Bourgogne et de la rue Guénégaud, avec défense à tous autres comédiens de s'établir dans la ville et faubourgs de Paris, et injonction au lieutenant de police d'y tenir la main. Les forains invoquaient les franchises accordées à la foire par Louis XI et maintes fois consacrées par des édits royaux et des arrêts du Parlement. On va voir ce qu'il en advint.

En 1698, les comédiens, forts de l'appui du roi, adressent une plainte au lieutenant de police M. d'Argenson, contre Alard, Bertrand et autres. Ils obtiennent de suite, en pleine foire Saint-Germain, les 20 et 27 février 1699, deux sentences qui font « défenses à tous particuliers de représenter *aucune comédie ni farce* » et condamnent les contrevenants à 1.500 livres de dommages-intérêts. Mais les forains, ligüés contre l'ennemi commun, ne se laissent pas intimider comme en 1690; ils font appel devant le Parlement, suspendent ainsi l'exécution des sentences, et continuent bravement leurs représentations en 1700 et 1701. En 1702, nouvelles plaintes des comédiens, mêmes sentences du lieutenant de police, même moyen employé pour arrêter l'exécution.

Cependant, en 1703, on a épuisé tous les délais et incidents de procédure; le Parlement veut en finir. Par arrêt du 26 juin 1703, les quatre sentences du lieutenant de police sont confirmées et rendues exécutoires. Il est donc interdit de jouer aucunes *comédies* sur les théâtres de la foire. Les forains qui s'y attendaient, s'en

tirent immédiatement en cessant de jouer des comédies entières, mais en les remplaçant par des fragments de scènes détachées de différentes pièces habilement rapprochées les unes des autres. Le public applaudit.

Les comédiens français, en 1704, signalent cette fraude au lieutenant de police qui, par une nouvelle sentence, interdit de jouer sur les théâtres de la foire, même des fragments de comédies. Les forains s'empressent d'en appeler devant le Parlement, et, sûrs d'une impunité provisoire de deux ou trois ans, ils montent des représentations complètes dans de grandes salles de spectacle. Bertrand, en 1705 et 1706, fait de belles recettes avec une pièce de Fuzelier, intitulée *le Ravissement d'Hélène, le Siège et l'Embrassement de Troie* en trois actes et trois intermèdes. La veuve Maurice, qui a succédé aux Alard, débute brillamment par *Sancho Pança* en trois actes, de Bellavaine. Dolet et Delaplace jouent de leur côté, *Arlequin écolier ignorant, et Scaramouche pédant scrupuleux*. La Comédie-Française, installée en son nouveau local, rue des Fossés Saint-Germain, à quelques pas de la foire, se voit délaissée pour les parodies et les Arlequinades.

En février 1706, les comédiens, furieux de l'audace de leurs concurrents, requièrent le lieutenant de police de faire constater les nouvelles contraventions. Le 19 février, le commissaire se transporte successivement dans tous les théâtres de la foire, chez la veuve Maurice, Bertrand, Selles, Restier et autres. Il constate que dans de grandes salles garnies de loges, remplies de spectateurs, on représente tantôt des farces où Arlequin joue presque toujours le principal rôle, tantôt des fragments tirés de plusieurs comédies italiennes et cousus ensemble de façon à former une pièce, le tout entremêlé de chansons et danses. Sur

les procès-verbaux ainsi dressés, le lieutenant de police condamne les contrevenants à l'amende et, en cas de récidive, ordonne la démolition de leurs théâtres.

Les forains font, comme toujours, appel au Parlement; mais la situation est plus tendue à cause de l'arrêt déjà prononcé en 1703. Ils mettent en cause alors le Cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, qui intervient en leur faveur pour revendiquer les franchises de la foire, et fait traîner les choses pendant un an. Le 22 février 1707, le Parlement, malgré les efforts du Cardinal, rend un arrêt qui confirme toutes les sentences antérieures, et fait défenses aux forains « de représenter sur leurs théâtres *aucuns spectacles où il y ait des dialogues* ».

On pouvait croire les forains abattus. Il n'en était rien. Ils suppriment les dialogues, et les remplacent par des monologues débités par un acteur s'adressant à son compère qui lui répond tout bas à l'oreille ou par signes, le premier traduisant ensuite cette réponse aux spectateurs. Fuzelier, Lesage et D'Orneval trouvèrent moyen de composer ainsi des pièces qui attirèrent le public. Là-dessus, nouvelles plaintes des comédiens du roi, sentence du lieutenant de police, et, le 21 mars 1708, troisième arrêt du Parlement qui condamne encore une fois les forains en leur interdisant même les monologues. Cet arrêt arrivait un peu tard, car la foire Saint-Germain allait fermer, et la veuve Maurice, Bertrand, Dolet, Selles, Delaplace et autres avaient exploité fructueusement leurs théâtres jusqu'à la fin.

Bertrand, Dolet et Delaplace eurent même l'audace de recommencer leurs exploits pendant l'été à la foire Saint-Laurent. Un quatrième arrêt du Parlement du 2 janvier

1709, les condamna sévèrement à 1.000 livres d'amende et 300 livres de dommages-intérêts.

La foire Saint-Germain de 1709 approchait. Bertrand, désireux d'en profiter, imagine de vendre fictivement son théâtre à deux Suisses, Holtz et Godard de la garde ordinaire du duc d'Orléans. Les Suisses jouissant en France de privilèges spéciaux pour l'exercice de leurs industries, Bertrand, Dolet et Delaplace, engagés à leur service par actes réguliers, espèrent échapper ainsi aux poursuites. Cette manœuvre est déjouée, et, à l'ouverture de la foire, M. d'Argenson signifie aux deux Suisses qu'il leur est défendu d'enfreindre les dispositions des arrêts de 1707 et 1708. Holtz et Godard protestent, ils se pourvoient devant la Prévôté de l'Hôtel, à cause de leur service auprès du duc d'Orléans, puis en appel devant le Grand Conseil. Mais, dans l'intervalle, le Parlement, sans s'inquiéter des Suisses, rend un cinquième arrêt contre Bertrand, Dolet et Delaplace, les vrais entrepreneurs, ordonnant la démolition de leur théâtre. Dans la nuit du 20 février 1709, après la fermeture des spectacles, une véritable expédition militaire se dirige vers la foire Saint-Germain et y pénètre. Elle se compose de plusieurs escouades du guet à pied et à cheval, de quarante archers de robe courte commandés par deux exempts, de deux huissiers du Parlement porteurs de l'arrêt, du menuisier de la Comédie-Française et de plusieurs garçons portant haches, scies, marteaux et autres outils. Une partie de cette troupe entoure le théâtre de Holtz et Godard; les huissiers entrent, donnent lecture à Holtz qu'ils rencontrent, de l'arrêt ordonnant la démolition des deux loges et déclarent qu'ils vont y faire procéder. Malgré toutes protestations, et sur la réquisition formelle de Dancourt et Dufay re-

présentant leurs camarades de la Comédie-Française, il est procédé immédiatement, sous la protection de la force armée, à la démolition du théâtre, des décors, des loges et des bancs de la salle. Cette exécution terminée, la troupe se retire.

Bertrand, Dolet et Delaplace ne perdent pas une minute. Réunissant instantanément de nombreux ouvriers, ils font, pendant la fin de la nuit, reconstruire théâtre, loges, salle, et le lendemain matin dimanche, à dix heures, des affiches placardées dans Paris annonçaient en même temps la démolition, la reconstruction, et le spectacle offert au public. Les Parisiens trouvèrent l'aventure merveilleuse, et les forains firent le soir une superbe recette.

On devine la colère des comédiens, qui, dès le lendemain lundi, firent procéder de nouveau à une destruction complète et minutieuse des deux théâtres, et y installèrent une garnison de douze archers qui, pendant plusieurs jours, se chauffèrent amplement des débris sur lesquels ils campaient.

Tout n'était pas fini. Le Grand Conseil, saisi du procès par Holtz et Godard, trouva mauvais que le Parlement eût passé outre sans s'inquiéter de l'instance pendante devant une juridiction supérieure. Par arrêt du 14 mars 1709, il condamna « les Comédiens solidairement et par corps en 6.000 livres de dommages-intérêts envers Holtz et Godard », condamna en outre Dancourt et Dufay qui avaient requis l'exécution « en 300 livres d'amende », et enjoignit aux huissiers et exempts du Parlement de s'abstenir de semblables exécutions. Munis de cet arrêt, Dolet et Delaplace firent en une semaine rétablir leurs théâtres sous les noms de Holtz et Godard et les exploitèrent fructueusement pendant le reste de la foire, à la

grande joie du public. Bien plus, n'ayant pas obtenu de suite paiement des 6.000 livres, ils firent saisir par huissier tous les effets des comédiens dans leur hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain.

L'affaire n'en resta pas encore là. Les comédiens appelèrent de l'arrêt du Grand Conseil au Conseil privé du roi qui en 1710 et 1711 finit par leur donner gain de cause et condamna Holtz et Godard à leur restituer les 6.000 livres.

Pendant que Bertrand, Dolet, Delaplace et Selles soutenaient cette lutte acharnée, la veuve Maurice et Alard avaient pris une voie détournée pour éluder les arrêts du Parlement. Ils avaient obtenu, moyennant finance, du sieur Guyenet, directeur de l'Académie royale de musique, l'autorisation de jouer des pièces en musique, et ils en usèrent de 1708 à 1710. Mais, à ce moment, les comédiens français, ayant triomphé de Bertrand et autres, voulurent aussi avoir raison de la veuve Maurice et d'Alard. Ils obtinrent que défense fût faite à Guyenet de céder son privilège de l'Opéra, et celui-ci retira l'autorisation qu'il avait donnée précédemment.

Dès lors, les acteurs forains semblaient réduits à l'impuissance. Ils trouvèrent cependant encore le moyen de jouer des comédies *à la muette*, sans parler ni chanter. L'auteur en scène tirait de sa poche droite un grand rouleau de papier sur lequel étaient écrites en gros caractères les paroles qu'il avait à dire, et il les faisait lire au public, puis faisait passer ce rouleau dans sa poche gauche. Son interlocuteur en faisait autant, et la scène se suivait ainsi. Ce procédé était ingénieux, mais nuisait fort au jeu des acteurs et à l'agrément du spectacle.

On imagina ensuite un autre expédient qui eût plus de

succès, ce furent les *écriteaux*. Les paroles de chaque personnage en scène étaient arrangées en couplets à chanter sur des airs connus et étaient affichées sur de grands écriteaux déroulés devant les spectateurs par deux enfants costumés en amours, descendant du haut du théâtre. Un petit orchestre entamait l'air indiqué, quelques compères disséminés dans la salle se mettaient à chanter le couplet, et le public faisait chorus. De cette façon, les acteurs, n'étant plus embarrassés de leurs rouleaux, faisaient les gestes voulus, se livraient à une pantomime expressive, et poussaient seulement quelques cris ou exclamations comiques. Lesage et D'Orneval firent pour les théâtres de la foire de nombreuses pièces à *écriteaux* qui eurent le plus grand succès. Le public ordinaire de ces spectacles fut bientôt dressé à chanter les couplets, et s'y amusa beaucoup.

Une des plus célèbres pièces de ce genre est *Arlequin roi de Sérendib*, en trois actes, jouée à la foire Saint-Germain de 1713. Arlequin, ayant fait naufrage, se trouve dans l'île de Sérendib. A son entrée en scène, l'écriteau descendant du cintre porté par deux amours, indique l'air : *Je laisse à la fortune...* que l'orchestre entame, et les paroles suivantes que les spectateurs chantent pour Arlequin :

Auprès de ce rivage,
Hélas! notre vaisseau
Avec tout l'équipage
Vient de fondre sous l'eau!
Un procureur du Maine
Dans la liquide plaine
A trouvé son tombeau;
Moi, grâce à mon génie
J'ai su sauver ma vie
Et l'argent du Manceau.



UNE PIÈCE A ÉCRITEAUX EN 1713

d'après une gravure du Théâtre de la Foire de Lesage et D'Orneval 1721

Arlequin se met à compter l'argent contenu dans la bourse qu'il a *sauvée* lorsqu'arrivent successivement trois voleurs déguisés en mendiants infirmes qui le dévalisent en le menaçant de leurs pistolets sans lui dire autre chose que *gnaff, gnaff*, puis *gniff, gniff*, et *gneff, gneff*! A l'arrivée de chacun d'eux, un nouvel écriteau descend indiquant au public le couplet que doit chanter Arlequin qui se contente de faire les gestes. Puis, d'après la loi du pays, Arlequin est couronné roi pour un jour. On procède solennellement à cette cérémonie pendant laquelle Arlequin, le grand sacrificateur, et ses suivants, répètent des mots baroques dénués de sens. Enfin après une série de scènes burlesques, Arlequin, arrivé au terme de sa royauté éphémère, va être sacrifié, lorsque la grande prêtresse et sa suivante, chargées de cette immolation, se font reconnaître de lui; ce sont Mezzetin et Pierrot qui se sont déguisés en femmes pour échapper au même péril. Ils s'embrassent tous trois et s'enfuient ensemble.

Pendant les trois actes de cette bouffonnerie contenant soixante-douze couplets à chanter sur soixante-deux airs différents, le public ne cessait pas de reprendre en chœur plus ou moins correctement les paroles portées sur les écriteaux, au milieu des rires provoqués par les gambades, les grimaces, les cris inarticulés des acteurs. On imagine quel beau tapage ce devait faire! Et il en allait de même dans les cinq ou six théâtres de la foire, où l'on jouait chaque soir des pièces à *écriteaux*, comme *Arlequin invisible*, *Arlequin Thétis*, *Arlequin empereur dans la lune*, *Arlequin au sabbat*, *Arlequin baron allemand*, etc...

D'autre part, des sauteurs, des jongleurs, des danseurs de corde appelaient le public dans leurs baraques. Le fa-

meux Nivelon descendant d'une nombreuse lignée de peintres, musiciens et danseurs de Fontainebleau, avait, dès 1707, ouvert un théâtre important à la foire. Pantomime et danseur émérite lui-même, il avait recruté une troupe anglaise avec laquelle il se livra, de 1708 à 1711, aux exercices les plus variés. Une vieille affiche que nous avons eu la bonne fortune de trouver, prouve que sa salle de spectacle devait être vaste, car elle comprenait deux étages de loges, des galeries, un amphithéâtre, un parquet et un parterre.

Il y avait encore les montreurs de curiosités, d'animaux féroces ou savants. On citait notamment, en 1709 et 1710, l'Anglais Kuensly qui présentait des chevaux merveilleux et en vendait à l'occasion.

Enfin, les boutiques des marchands étaient plus nombreuses que jamais. Une ancienne estampe, reproduite en tête de ce chapitre, mais qui paraît dater de la fin du XVII^e ou du commencement du XVIII^e siècle d'après l'état d'avancement des tours de Saint-Sulpice qu'on aperçoit sur la droite, fait voir les rues et les boutiques du préau de la foire avec leurs destinations particulières, ainsi que la foule qui s'y presse.

Malgré les tristesses de la fin du règne de Louis XIV, la foire Saint-Germain était donc, de 1700 à 1715, fort animée, parfois même très tapageuse.

IV

DE 1715 A 1725.

La foire de février 1715 mérite une attention spéciale

PAR PERMISSION DU ROY, ET DE MONSIEUR LE
Lieutenant General de Police.

LA Troupe du Sieur Nivelon associé avec les Anglois, vous a préparé pour le reste de cette Foire, plusieurs Scenes Comiques d'une façon toute extraordinaire, & dont vous admirerez l'invention.

Et pour nouveauté, l'on vous donnera la Danse du Suisse, dansée par le Sieur Nivelon, Danseur ordinaire de Monseigneur, qui sera suivie des Sauts d'une nouvelle invention, & dont vous serez enuierement satisfaits. Ils changeront tous les jours de divertissement.

C'est toujours au même endroit atenant la porte de la Foire, vis-à-vis la rue de Tournon. Vous y verrez le nom du Sieur Nivelon dans un Tableau en dessus de la porte.

On prendra au Theatre & premieres Loges quarante sols, aux Secondes es & au Parquer vingt sols, à l'Amphitheatre & aux Galleries douze sols, & terre cinq sols. On commencera à cinq heures précises.

parce qu'on y vit s'ouvrir, pour la première fois à Paris, un théâtre appelé : *Opéra-comique*.

Un sieur Louis Gauthier de Saint-Edme prenant les qualités d'écuyer du roi et rapporteur des criées du commerce de Paris (1), avait, depuis 1710, entrepris avec sa femme l'exploitation de l'ancien théâtre forain du célèbre Dominique. Il eut un procès avec une veuve Baron, fille de l'acteur Maurice, nommée dame de Baune après son second mariage, laquelle lui faisait concurrence. Puis, par transaction, ils s'associèrent, et eurent l'idée d'acheter à frais communs, de l'Académie royale de musique, le droit de jouer des opéras à la foire, ce qui leur fut concédé par acte du 26 décembre 1714. Par suite de cet arrangement, les deux théâtres de Saint-Edme et de la dame de Baune s'ouvrirent en février 1715 à la foire sous la même enseigne adoptée par eux de : *Opéra-comique*. Celui de Saint-Edme débuta par une pièce nouvelle de Lesage qui eut un éclatant succès; c'était la *Parodie de l'Opéra de Télémaque*. Deux mois environ auparavant, le 29 novembre 1714, avait eu lieu à l'Opéra la première représentation de *Télémaque*, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, de Destouches pour la musique et Pellegrin pour le poème. Cet ouvrage avait réussi, mais prêtait à la parodie. Lesage fit un poème amusant sur les amours de Télémaque et d'Eucharis, les coquetteries de Calypso, les sages remontrances d'Idas, l'entêtement de Télémaque à vouloir se dévouer pour son père. Les vers, d'un tour facile, le dialogué vif et comique ne paraîtraient nullement surannés aujourd'hui. La musique n'était qu'un pot-pourri d'airs connus, spirituellement choisis. Le rôle de

(1) Acte du 17 avril 1715 portant engagement d'Antoine Bellony.

Télémaque était, paraît-il, admirablement joué par Dolet, l'ancien concurrent puis associé de Bertrand, redevenu simple acteur.

Cette parodie précédée d'une arlequinade de Lesage intitulée *la Ceinture de Vénus*, fut jouée devant une salle comble pendant toute la durée de la foire.

L'autre *Opéra-comique*, dirigé par la dame de Baune, fit de moins belles recettes avec trois autres pièces de Lesage, *la Foire de Guibray*, *Arlequin Mahomet*, et *le Tombeau de Nostradamus*.

M^{me} de Baune, jalouse du succès de son associé, manœuvra pour avoir seule, à la foire suivante, la permission d'ouvrir un *Opéra-comique*. Par acte du 7 janvier 1716, elle acheta de l'Académie royale le droit de jouer des pièces chantées, pendant une année, moyennant 25.000 livres, plus un pot de vin de 8.000 livres, et divers accessoires, au total 35.000 livres environ. Saint-Edme réclama, menaça d'un procès, et, finalement, obtint de partager cette autorisation en payant les trois quarts de la dépense. Par suite, pour la deuxième fois, en février 1716, la foire Saint-Germain posséda deux *Opéras-comiques* ! Plus ambitieux que l'année précédente, les deux Directeurs voulurent que la musique de leurs pièces fût faite d'airs nouveaux; ils s'adressèrent pour cela à Gilliers, compositeur à la mode, qui écrivit sur commande quelques refrains de vaudevilles. En outre, Saint-Edme engagea, pour six années, le meilleur Pierrot de l'époque, l'italien Belloni, moyennant 1.500 livres qu'il s'obligeait à lui payer chaque année pour la durée de la foire. De son côté, M^{me} de Baune, rivalisant de diligence, recruta un autre Italien nommé Toscano comme danseur de corde.

Néanmoins, malgré leurs efforts, ni Saint-Edme, ni

M^{mo} de Baune n'eurent un grand succès en 1716. Leurs opéras-comiques, appelés *le Temple de l'ennui*, *le Tableau du mariage*, *l'École des amants*, firent des recettes médiocres.

Le public fut seulement attiré au théâtre de M^{mo} de Baune par les exercices acrobatiques de Toscano et aussi par la grâce et les charmes d'une très jolie élève, Rosette, que celui-ci avait amenée avec lui. Mais, un beau soir, Rosette se fit enlever et ne revint pas. Toscano inconsolable rompit son engagement; il se retira en province où il se fit, dit-on, dentiste, et acquit une grande réputation comme opérateur. M^{me} de Baune perdit ainsi le meilleur sujet de sa troupe.

Un nouveau théâtre avait été ouvert à la foire, depuis 1713 par l'Italien Constantini, dit Octave, ancien acteur de la Comédie italienne qui avait réuni les débris de la troupe d'Alard. Il était peu fréquenté; mais, en 1716, D'Orneval y donna une pièce intitulée *Arlequin traitant*, qui attira le public par un intérêt d'actualité. On parlait beaucoup, à cette époque, des friponneries de plusieurs traitants et financiers; une chambre de justice venait même d'être instituée pour les juger. La pièce de D'Orneval mettait en scène Arlequin devenu traitant et se livrant à mille fourberies pour tromper son compère, le banquier Barberin, aussi bien que ses propres commis. Le dialogue était rempli d'épigrammes et d'allusions que les spectateurs saisissaient avec joie; au milieu d'une tirade, Arlequin désignait du doigt un spectateur qui, se levant furieux, lui jetait son gant à la figure; la garde arrivait, et le pseudo-financier spectateur disparaissait dans la coulisse.

Cette même foire de 1716 vit éclore le café Procope. L'Arménien Pascal qui avait le premier, en 1672, ouvert une *maison de café*, y avait eu pour garçon un Sicilien

nommé François-Procope Couteaux ou Coltelli qui, à son tour, dès 1702, s'établit en face du nouvel hôtel de la Comédie française. En février 1716, ce Procope-Couteaux était propriétaire de trois loges contiguës à la foire Saint-Germain, et, les réunissant, en fit une seule grande salle, luxueusement ornée, qui devint à la mode.

De 1717 à 1722, la foire fut assez morne. La passion du jeu s'était portée sur les actions de la Compagnie des Indes, et les joueurs délaissaient les anciennes blanques ou loteries. Bientôt la crise financière éclata; le papier-monnaie fut déprécié, les espèces étaient rares. Buvat, dans son Journal de la Régence, raconte qu'à la foire Saint-Germain les marchands fixaient leurs prix aussi haut qu'ils voulaient parce qu'on ne les payait qu'en billets de banque.

Du côté des spectacles, les affaires n'allaient pas mieux; Saint-Edme et la dame de Baune plaidèrent l'un contre l'autre au sujet de la concession consentie pour quinze ans par l'Académie royale moyennant une redevance annuelle de 35.000 livres. Puis, ne pouvant plus payer, ils sollicitèrent la résiliation de ce traité. Néanmoins, la Comédie française ne cessait pas de surveiller les théâtres de la foire, et de faire dresser, à toute occasion, des procès-verbaux constatant les contraventions commises par Bertrand, Octave et autres. Elle parvint à obtenir, en 1719, que, par ordre du régent, tous les spectacles forains furent fermés. Mais en 1720 et 1721, la misère était telle qu'on toléra leur réouverture. Les recettes étaient bien faibles. Saint-Edme, ne pouvant plus jouer de pièces, fut réduit à montrer un *âne volant* qu'il faisait tout simplement glisser sur une longue corde du haut en bas de son théâtre.

La foire ne laissait pas pourtant d'être fréquentée, car en février 1721 elle fut le théâtre d'une bataille qui se prolongea pendant trois jours entre les pages du roi et des princes et ceux des ambassadeurs étrangers auxquels les premiers voulaient interdire l'entrée des théâtres. Le guet intervint, fut battu et mis en fuite. L'avocat Barbier, dans son journal, après avoir conté cette échauffourée, conclut philosophiquement ainsi : « On a apaisé cela. »

Quelques semaines plus tard, le 4 mars, une nouvelle émeute du même genre éclata encore à la foire. C'étaient cette fois, les laquais des princes, ducs, et seigneurs de la Cour qui s'étaient donnés rendez-vous pour forcer l'entrée des spectacles. On fut forcé de réquisitionner les soldats aux gardes qui arrivèrent baïonnette au canon et finirent par avoir raison des mutins. On fit prisonniers plusieurs laquais du prince de Conti et du duc de Bouillon, et Barbier trouva la chose plus grave qu'en février, car il termine en disant : « On verra ce qu'on en fera. Cela mérite punition, c'est presque une sédition, et tout le faubourg Saint-Germain était en alarme. » Pierre de L'Estoile, en 1605, racontant semblable aventure, déplorait ces conséquences habituelles des fêtes foraines; en 1721, Barbier était plus tolérant.

Un autre avocat qui écrivait aussi son Journal, Mathieu Marais, envisageant les choses autrement, se lamentait à la même époque sur les libertés irrespectueuses que les montreurs de marionnettes à la foire se permettaient à l'égard des princes et ducs. En effet, en 1721, deux scandales d'ordre différent se produisirent au faubourg Saint-Germain, et, après avoir défrayé les conversations de la cour et de la ville, furent exploités à la grande joie du public dans les baraques de la foire.

La première de ces aventures fit le sujet d'une chanson trop risquée pour être rapportée ici. Une jeune femme du monde, connue pour son dévergondage, M^{mo} de Saint-Sulpice, soupait en compagnie du duc de Bourbon, du comte de Charolais, de la marquise de Prie et quelques autres. Le feu prit à ses jupes, elle fut horriblement brûlée, et l'on raconta que c'était par suite de l'explosion d'un pétard que le duc de Bourbon s'était amusé à glisser sous la robe de la malheureuse. Quelques jours après, à la foire Saint-Germain, Polichinelle racontait à son compère que des grenadiers étaient venus voir sa femme, lui avaient mis un pétard sous sa jupe, etc... le tout assaisonné des lazzi qu'on peut imaginer, sur le compte du grenadier coupable et de sa victime.

Presque en même temps, en février 1721, autre aventure moins tragique : le duc de La Force, pair de France, vice-Président du Conseil des finances, fut accusé de tenir, en fraude de la Régie, un commerce clandestin d'épiceries dans son hôtel de la rue Taranne. Une perquisition fut ordonnée, mais lorsque les agents se présentèrent pour y procéder, le duc s'opposa à leur entrée et leur livra bataille avec ses gens. Le duc de La Force fut alors *décrété*, c'est-à-dire cité en justice, pour rébellion. Là-dessus, Polichinelle, à la foire, s'écriait : « Compère, je suis *en décret*, et cela me fâche beaucoup. — Tu es en décret, répondait l'autre, *il n'y a qu'à te purger* » (calembour juridique sur la purge des inscriptions hypothécaires après une vente immobilière en décret). « — Oh ! répliquait Polichinelle, s'il ne tient qu'à me purger, *j'ai chez moi bien de la casse et du séné*, et je me purgerai tant que je me guérirai du décret. » Le public riait, et applaudissait l'allusion au cas du noble duc, et aux provisions secrètes d'épiceries entassées

dans son hôtel. Le sage Mathieu Marais observait alors tristement : « c'est ainsi que les princes sont joués par les marionnettes. »

En 1722, les spectacles de la foire Saint-Germain reprirent faveur malgré les persécutions dont ils étaient l'objet de la part de la Comédie française et de ses puissants protecteurs.

Francisque, ancien acteur des troupes Saint-Edme et de Baune avait, à son tour, en 1720 et 1721, obtenu la permission de faire chanter sur son théâtre, et avait eu quelque succès. Il porta ombrage aux Comédiens du roi qui lui firent refuser la même permission pour 1722, et renouveler l'interdiction de jouer des scènes dialoguées. Pour son bonheur, il rencontra Piron qui lui proposa une pièce bizarre intitulée *Arlequin Deucalion* où il esquivait, comme on va le voir, les rigueurs de la police. Arlequin, représenté par Francisque se livrant seul sur le théâtre à maintes culbutes merveilleuses, cherche dans tous les coins du Parnasse des pierres pour en faire des hommes et des femmes, comme Deucalion. De tous côtés sortent en gambadant des personnages mythologiques qui ne répondent rien au monologue intarissable d'Arlequin. Puis se rencontre un vieux pantin de bois qui se met à parler dans le baragouin de Polichinelle avec sa *pratique*. Ce langage spécial n'était pas du domaine de la Comédie française; il n'y avait donc pas dialogue. Cette première pièce de Piron, bourrée d'épigrammes, de plaisanteries à l'adresse des deux grands théâtres et de leurs privilèges, fut considérée comme un vrai chef-d'œuvre.

A la fin de la foire, en mars, Francisque, enhardi par les applaudissements du public, osa faire représenter une autre pièce avec couplets, de Piron, *l'Antre de Trophonius*

où de nombreux acteurs jouaient et parlaient librement. On se trouvait alors en semaine sainte, les théâtres officiels étaient fermés; la foire seule avait la prérogative singulière de continuer ses ébats sous la protection des abbés de Saint-Germain des Prés. Il n'y eut pas de poursuites.

Durant ces exploits de Francisque, ses émules n'étaient pas restés oisifs. Fuzelier, Lesage et D'Orneval, furieux de ne pouvoir faire jouer leurs pièces, s'étaient associés pour louer, sous le nom de Delaplace, une grande loge dans laquelle ils firent paraître des marionnettes dont ils disaient eux-mêmes les rôles. Ils représentèrent ainsi avec un grand succès une parodie appelée *Pierrot Romulus ou le Ravis-seur poli*. C'était la caricature assez réussie de la tragédie de *Romulus* par De La Motte qui se jouait alors à la Comédie française. Le fondateur de Rome y devient un bon jeune homme amoureux, timide et trop respectueux de la belle Hersilie, fille du roi des Sabins, Tatius, qu'il a enlevée. Dans la première scène, Hersilie et sa suivante Sabinette se font leurs confidences, et cette dernière s'écrie :

Quoi! depuis une année entière que Romulus vous a enlevée dans cette maudite foire où nous voici encore, il n'a fait que pleurer à vos genoux comme un veau!

HERSILIE (sur l'air : Lon lan là, derirette)
Cesse de blâmer un amant
Qui m'aime si parfaitement.

SABINETTE (d'un ton moqueur)
Lon lan là, derirette.

HERSILIE.
Ah! c'est un ravisseur poli!

SABINETTE
Lon lan là derira.

HERSILIE (sur l'air : L'amour n'a-t-il donc que cela ?)
Pour mes seuls appas
Romulus respire ;
Il se plaint tout bas,
Sans cesse il soupire,
Il souffre, hélas !...

SABINETTE.

Ah ! le pauvre sire !
O lon lan là,
Ne vous veut-il donc que cela ?
Ça n'était pas la peine de vous enlever.

HERSILIE.

Point de plaisanteries, Sabinette.

SABINETTE.

Je ne plaisante point. L'année passée il invita les Sabins et les Sabines à la foire de poterie qu'il établit. Les fripons de Romains, en nous voyant promener dans la foire, s'écrient,

(sur l'air : Ah mon Dieu ! que de...)
Ah ! mon Dieu ! que de jolies filles
Que l'on voit ici !

A ces douces paroles, les Sabines minaudent, les Romains les abordent, en leur présentant du croquet et des ratons ; et puis, crac, ils nous enlèvent.

Le dialogue, entremêlé de couplets, continue sur ce ton. Sabinette explique très drôlement que son ravisseur à elle n'a pas été si respectueux que Romulus pour Hersilie. Puis Romulus arrive, déclare timidement sa flamme ; mais on lui annonce l'entrée des Sabins dans la ville, il court aux armes en chantant :

Oh ! je suis en colère !
Je vais tant battre Tatius
Qu'il sera mon beau-père.

Cette parodie gaie, courte et agrémentée de nombreuses chansons souvent risquées, eut un grand succès, bien qu'elle ne fût jouée que par des marionnettes. Tout Paris vint la voir, et le Régent se la fit jouer pour lui à deux heures du matin après la représentation publique.

La foire Saint-Germain reprenait donc son éclat. En 1723, elle eut l'honneur d'être ouverte par le jeune roi Louis XV en personne, alors âgé de treize ans, qui se promena à pied au milieu des boutiques, accompagné de M. d'Argenson.

La Comédie française et l'Académie royale, de meilleure composition que par le passé, semblaient disposées à tolérer les empiètements des forains. Ceux-ci en profitèrent largement, et, pendant près de trois mois, de février à avril, quatre théâtres importants, sans parler des petits spectacles de second ordre, se partagèrent à la foire la faveur du public.

Le plus grand succès fut pour *l'Endriague*, parodie-féerie jouée sur le théâtre de Dolet et Delaplace. C'était un véritable opéra-bouffe dont le livret était de Piron, et la musique de Rameau, le grand compositeur français, auteur de *Castor et Pollux* et autres ouvrages connus. Il n'est malheureusement rien resté, ou du moins jusqu'à ce jour il n'a été rien retrouvé de cette petite partition de Rameau, qui fut son début au théâtre. Mais nous avons le poème de Piron, qui est une parodie amusante du grand opéra de Quinault et Lulli, *Persée*. Le titre de la pièce, *l'Endriague* est le nom du monstre marin habitué à dévorer de jeunes vierges, et représenté sur la scène par un immense crocodile en carton ouvrant une gueule gigantesque, et mis en mouvement par quatre hommes cachés dans ses énormes pattes. La jeune princesse Grazinde,

comme Andromède dans l'opéra, est livrée à ce dragon pour apaiser la colère du mauvais génie qui, tenant l'emploi de Méduse, change en blocs de pierre les habitants du pays. Mais, à la différence d'Andromède qui est délivrée par Persée avant l'instant fatal, Grazinde est avalée par le monstre dans le ventre duquel elle est emprisonnée. Après mille bouffonneries de divers personnages épisodiques, survient Arlequin en quête de son maître le chevalier errant Espadavantavellados qui, lui-même, cherche Grazinde sa Dulcinée. Un génie invisible annonce que Grazinde est dans le ventre du monstre; Arlequin, dont le rôle était joué par Francisque, saute la rejoindre en faisant une pirouette dans la gueule qui s'ouvre devant lui; il ressort peu après, par l'autre orifice de la bête fantastique, en exécutant, dit une note de l'auteur, un merveilleux saut périlleux. Puis a lieu le combat épique livré par le chevalier au dragon pour délivrer sa belle; Arlequin y prend encore part en renouvelant, en sens inverse, son exploit précédent. Toutes ces scènes burlesques accompagnées de plaisanteries assez salées, tantôt parlées, tantôt chantées, parodiant le poème de Quinault, furent applaudies avec enthousiasme. Francisque était un Arlequin d'une agilité incomparable; Dolet, l'un des directeurs de la troupe, jouait au naturel le rôle niais du fils du roi; enfin le rôle de Grazinde était tenu par une délicieuse débutante de quinze ans à peine, réservée à un brillant avenir, la demoiselle Petitpas qui entra ensuite comme danseuse à l'Académie royale.

L'Endriague a fait époque dans les spectacles forains, et il est intéressant de retenir qu'à cette occasion le grand Rameau fit sa première œuvre de musique dramatique à la foire Saint-Germain.

Une autre troupe, celle de Dominique et Legrand, obtint

la même année, un succès analogue dans une parodie de la tragédie *Inès de Castro* qu'on jouait alors à la Comédie française. C'était écrit en vers burlesques d'un bout à l'autre, sous le titre *Agnès de Chaillot* sans aucuns couplets ni airs chantés. Mais le *clou*, comme on dit maintenant, était le divertissement final avec chœur suivi d'un vaudeville dont chaque couplet (il y en avait 365, mais cinq seulement ont été imprimés avec la pièce), se terminait par ce refrain : *J'en dis du mirliton*. Or, au commencement de 1723, une modiste du Palais-royal avait inventé une coiffure nouvelle qu'elle avait nommée un *mirliton*. Une chanson, interdite par la police, mit le mot à la mode; on parla en *mirliton*, on s'habilla en *mirliton*; même les écus et les louis frappés au millésime de 1723 furent appelés des *mirlitons*, et ont gardé ce surnom. On devine par suite le succès d'*Agnès de Chaillot* avec ses 365 couplets de *mirlitons*.

Deux autres troupes encore, celles de Restier et de Bienfait, jouèrent en 1723 et 1724 diverses pièces de Piron et Lesage.

Enfin un nouveau personnage entreprit de réouvrir un Opéra-comique à la foire Saint-Germain, c'était le fournisseur de chandelles des théâtres de Paris, nommé Honoré. Grâce aux influences dont il disposait, il obtint l'autorisation officielle, fit agencer et orner brillamment une salle et l'inaugura le 3 février 1725 par une pièce de Piron, *les Chimères*, en deux actes et un prologue, agrémentée de ballets et de beaux décors.

A la faveur de tous ces théâtres qui attiraient la foule, la foire avait repris une grande animation. Aussi, les maisons de jeu qui avaient été vainement prohibées par Louis XIV, mais étaient peu fréquentées de 1719 à 1722, virent revenir de nombreux amateurs. On lit dans les *Mé-*

moires d'un soldat de l'ancien régime (1) qu'en arrivant à Paris, il voulut risquer au jeu ses dernières ressources, et, pour cela, se rendit de suite à la foire :

C'était alors, dit-il, le temps de la foire Saint-Germain en 1723, mais j'eus le malheur de perdre pendant vingt jours de suite; je dis perdre, parce que les jours que je jouai le plus heureusement, je me retirai sans perte, ou tout au plus avec un demi-louis d'or de gain.

L'année suivante, en février 1724, il recommence :

Pendant ce temps-là, je tentai fortune à la foire Saint-Germain où je ne fus pas malheureux, m'étant vu du commencement en gain de deux mille écus... Ayant reperdu à la foire une partie de ce que j'avais gagné, je me trouvai si fort obéré que je fus obligé de diminuer beaucoup mon jeu.

L'empressement des joueurs ne manqua pas d'appeler aussi à la foire de nombreux filous. Les précieuses Archives de la Bastille nous fournissent à ce sujet de curieux détails qui font bien revivre ce monde mélangé circulant autour des loges de la foire Saint-Germain. En février 1724, le commissaire préposé à la surveillance des boutiques adresse au lieutenant général de police une liste de vingt individus, presque tous anciens laquais sans places, signalés comme joueurs de profession, *bonneteurs*, trichant à l'aide de dés faux ou plombés. C'est d'abord un sieur Boulanger dit *Tonton*; « on trouvera dans ses poches, dit le rapport de police, un totton avec lequel il friponne les personnes qui jouent avec lui. » Puis vient une série d'autres *ci-devant laquais hors de condition* qui jouent avec des dés pipés; puis Pierre Quain dit *Fontainebleau*, soldat

(1) *Souvenirs et mémoires*, 3^e année, p. 506, et suiv.

aux Invalides; puis René Piron dit *Tourangeau*, ancien domestique du lieutenant général de police lui-même; puis un Suisse, *Fribourg*, déjà arrêté antérieurement comme bonneteur à la foire Saint-Germain. Quelques jours après, sur lettres de cachet, ils sont tous arrêtés à la foire et envoyés à la prison de Bicêtre. Il protestent naturellement de leur innocence, et plusieurs sont relâchés après quelques jours de détention, sur les sollicitations de leurs familles; *Fontainebleau*, qui est estropié, est remis aux Invalides, et *Fribourg* s'enrôle au régiment suisse. Presque chaque année, le lieutenant de police ordonne des raffles du même genre. Le 12 mars 1728, le rapport du commissaire fait l'observation suivante :

De tout temps, il y a eu des gens à la foire associés ensemble pour filouter au jeu, et voici comment ils s'y prennent : ils sont quatre à une table où ils font semblant de jouer sérieusement, lorsqu'il vient un cinquième ou un sixième; ils font si bien qu'ils ont leur argent en jouant avec des dés pipés ou d'une mauvaise coupe qu'ils substituent aux bons...

puis, il donne une liste d'individus se livrant à ces filouteries. Il est amusant de constater, en passant, que le procédé n'a pas changé pour les bonneteurs modernes qui amorcent aujourd'hui de la même manière les parieurs crédules.

En mars 1729, nouvelle liste de joueurs de profession signalés au lieutenant de police; on remarque parmi eux un sieur Desrochons qui est déguisé en abbé. Le commissaire, à la fin de son rapport, observe sagement « qu'il est nécessaire de purger la foire d'aussi mauvais sujets, et d'écarter ceux qui ne sont pas connus ».

La police est d'ailleurs souvent forcée d'intervenir pour d'autres causes que les tricheries au jeu. Le 19 mars 1724,

au théâtre des danseurs de corde, l'acteur Dolet, en Arlequin, se met à apostropher dans la salle à plusieurs reprises une jeune fille contre laquelle il a sans doute quelques griefs. Il l'invective si violemment qu'il la fait huer par les spectateurs. Deux jeunes gens qui accompagnent la demoiselle vont trouver Dolet dans la coulisse « et veulent lui couper le visage ». Tapage, scandale, intervention du commissaire, et, comme Dolet annonce insolemment qu'il recommencera, on l'envoie en prison. Une autre fois, c'est un individu qui trouble une représentation, il est envoyé à Bicêtre; ce sont deux marchands qui s'opposent à la visite de leurs boutiques par l'inspecteur ambulancier et le chassent en le menaçant; ils sont conduits à l'Abbaye. Ou bien encore, c'est le valet de chambre de M. de Ximénès qui veut entrer de force au théâtre de Restier; la dame Restier, qui est à la porte, l'en empêchant, il lui donne deux coups de poing sur la tête; il est mené en prison, mais, au bout de quatre jours, relâché à la demande de M. de Ximénès. C'est aussi un maréchal des logis du régiment de Roussillon qui trouble le spectacle de Manfredi, joueur de marionnettes, en donnant des coups de pieds dans le ventre d'un petit cheval « qui fait des tours de gentillesse ». Ce mal appris est envoyé au Fort-Lévêque d'où il ne sort que cinq jours après sur la réclamation de son capitaine.

Ces petites exécutions policières montrent le mouvement, l'animation de la foire, mais prouvent en même temps qu'une surveillance sérieuse et parfois sévère y était pratiquée.

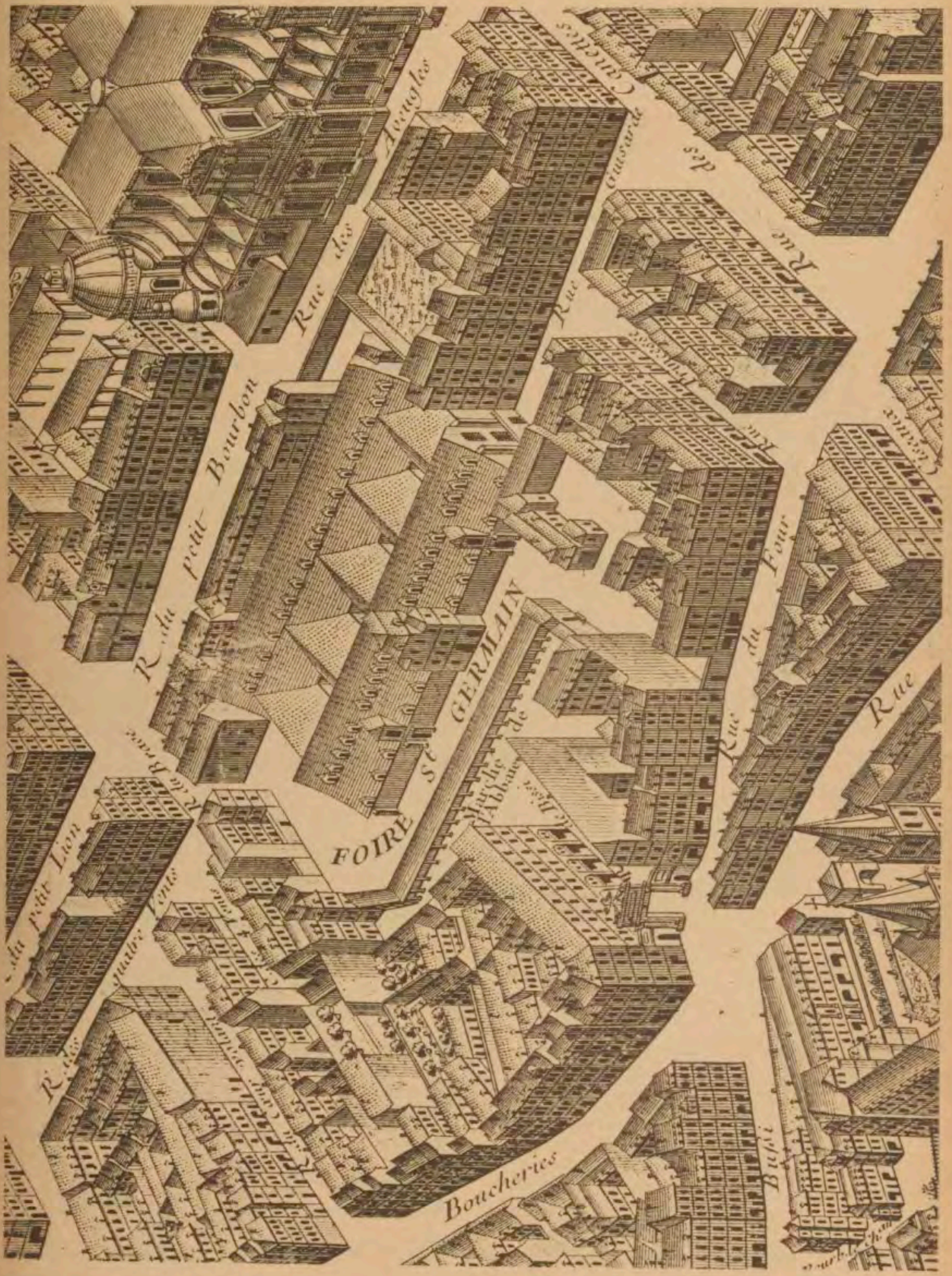
Germain Brice résumait d'ailleurs exactement l'aspect de la foire Saint-Germain vers 1725 dans sa *Nouvelle Description de Paris* :

On y vend, dit-il, toutes sortes de choses excepté des livres et des armes... On y voit des boutiques remplies de riches marchandises et de curiosités qui attirent un grand concours, principalement le soir qui est le temps où l'affluence est toujours plus nombreuse que dans le reste de la journée, et où les joueurs de profession ne manquent jamais de se rendre pour faire des coups funestes à la bourse des dupes, dont le nombre n'est pas petit en cette ville.

V

DE 1726 A 1751.

En 1726, la foire Saint-Germain subit une grave mutilation par suite de l'expropriation ordonnée en vue de l'établissement d'un marché permanent. Depuis longtemps, dès 1675, les Abbés de Saint-Germain avaient sollicité et obtenu du roi l'autorisation de créer, sur le préau de la foire, un marché devenu indispensable aux besoins de l'alimentation du quartier. Mais des concessions de terrains avaient été consenties par l'Abbaye à des particuliers, et l'on se rappelle que ceux-ci en avaient été reconnus légitimes propriétaires. Il fallait les faire déguerpir et les puissants Cardinaux Abbés de Saint-Germain rencontraient la plus énergique résistance. Après une série d'arrêts et lettres patentes de 1675, 1693, 1700, 1702, 1715 prescrivant des enquêtes sur la commodité ou l'incommodité du marché projeté, constatant son utilité publique, déterminant les plans et limites des terrains à employer, les conditions d'exécution, le règlement des indemnités à payer, etc., il fut enfin ordonné définitivement par deux arrêts des 8 octobre et 7 décembre 1721 que les propriétaires des mai-



EXTRAIT DU PLAN DE BRETEZ (dit de Turgot) — 1739

sons et places comprises dans l'emplacement du marché seraient tenus de les abandonner moyennant indemnité à régler de gré à gré, ou fixée par trois experts. Deux maisons appartenant aux héritiers de Beyne se trouvaient atteintes par cette expropriation pour cause d'utilité publique, et c'était justement là qu'était installé l'Opéra-comique. Une première estimation par un seul expert évalua ces deux maisons à 82.000 livres; les propriétaires réclamèrent une deuxième expertise qui en porta la valeur à la somme de 112.809 livres 7 sols 6 deniers, qu'il fallut payer aux héritiers de Beyne. Le Cardinal de Bissy, Abbé de Saint-Germain, fut autorisé à faire un emprunt de 320.000 livres pour subvenir aux dépenses de cette acquisition et des travaux de construction. Enfin, en 1726, conformément aux charges et conditions imposées par lettres patentes, l'Opéra-comique fut démoli, le terrain du marché fut enclos d'un mur le séparant de la foire, l'indemnité fut réellement payée aux héritiers de Beyne suivant quittance par devant Meunier notaire, et le Cardinal fit procéder à l'installation du marché pour lequel une large entrée de huit toises (seize mètres) fut ménagée sur la rue du Four.

L'Opéra-comique ainsi expulsé du préau de la foire, fut réinstallé par Honoré, rue de Bussy, dans l'ancien jeu de paume de l'Étoile (au n° 12 actuel). C'est dans ce nouveau local que furent données, à partir de 1729, les représentations permises pendant la durée de la foire Saint-Germain. On y joua avec succès en février et mars 1729 diverses pièces de Fuzelier, Panard et Pontau, comme *Achmet et Almanzine*, *Pierrot Tancrede*, *l'Amour et la Nécessité*, avec ballets et chants dont la musique fut composée par Gilliers. Le public s'amusa particulièrement d'une

parodie de la *Boîte de Pandore* qui se jouait alors à la Comédie française, et où Panard imagina d'introduire un ballet dansé par toutes les maladies; on y voyait un pas de deux exécuté par la Migraine et la Paralytie, un pas seul par le Transport au cerveau, etc.

Les autres théâtres de Dolet, Dominique, Restier, quittèrent aussi la foire à la suite de l'Opéra-comique.

La foule, s'arrêtant rue de Bussy, n'entraît guère à la foire; les marchands se plaignirent de ne rien vendre, et bientôt plusieurs boutiques restèrent fermées. Les syndics, inquiets, convoquèrent tous les propriétaires des loges à une assemblée générale pour aviser aux mesures à prendre. L'opinion unanime fut qu'il fallait créer à la foire une salle de spectacle pour y rappeler les promeneurs en même temps que les acheteurs. En conséquence, les syndics adressèrent au roi, en 1729, une requête à l'effet d'être autorisés à faire construire un théâtre entre les deux halles couvertes. Ils exposèrent leurs doléances, la désertion de la foire, la dépréciation de ces loges qui étaient leurs fortunes, et conclurent :

Que le seul expédient pour prévenir leur ruine totale était de faire construire une salle de théâtre dans l'enceinte et sous le couvert de la foire, ce qui procurera l'agrément et la commodité du public qui, depuis quelques années, est obligé d'aller de ladite foire, à des rues éloignées pour assister aux spectacles qui en dépendent; ainsi les marchands pourront trouver dans la fréquentation de la foire devenue pour lors un lieu de spectacle et de promenade tout ensemble, le débit certain de leurs marchandises; et les propriétaires rentreront par là dans la jouissance d'un revenu, dont la privation les a fort incommodés.

Cette requête ne fut pas immédiatement accueillie; ce

ne fut qu'une année après, le 25 novembre 1730 qu'un arrêt du Conseil donna l'autorisation demandée. Les travaux de construction du nouveau théâtre furent assez longs, car on ne trouve pas trace de représentations dans ce local avant 1732 ou 1734. Pendant ce temps, la foire languissait et de son côté l'Opéra-comique, rue de Bussy, faisait de mauvaises affaires, malgré la collaboration de Favart qui y donnait sa première pièce en 1734.

En 1735, les choses prirent meilleure tournure. Restier avait réuni une bonne troupe de danseurs et pantomimes avec laquelle il exploita habilement la nouvelle salle; il réussit à y attirer la foule. Pontau, qui avait repris la direction de l'Opéra-comique, quitta la rue de Bussy et s'installa dans un local nouveau, luxueusement décoré, à la porte même de la foire, dans le cul-de-sac de la rue des Quatre-Vents. Il y fit jouer plusieurs pièces de Panard, de Favart, et de Carolet qui eurent quelque succès.

Cependant, durant les années suivantes, de 1736 à 1743, l'Opéra-comique déclina; un grand nombre de petits ouvrages s'y succédèrent rapidement sans gloire ni profit pour les auteurs et le directeur. Par une conséquence presque forcée, les acteurs et musiciens mal payés furent aussi mal recrutés, et le public délaissa ce mauvais spectacle. Le malheureux Pontau ne pouvant payer sa redevance à l'Opéra, fut poursuivi, condamné, saisi, et tomba en complète déconfiture.

En revanche, le nouveau théâtre dirigé par Restier et son beau-frère le danseur de corde Lavigne, dont la veuve prit la place peu de temps après, devint de plus en plus fréquenté. Sa troupe de sauteurs et pantomimes anglais et italiens, devint célèbre sous le nom de *grande troupe étrangère des danseurs de corde*.

La foire Saint-Germain redevint à la mode. En 1738, un homme fort habile dont le nom est devenu légendaire, Guillaume Nicolet, le premier de la dynastie des Nicolet, achetait sous la halle couverte du côté de la rue de Tournon quatre loges et demie moyennant 4.200 livres pour y installer un jeu de marionnettes. Il prenait dans son acte d'acquisition la seule qualité de *maître de danse*. Cependant, comme Nicolet avait alors cinquante et un ans, il y a lieu de présumer qu'il ne débutait pas dans la carrière des *Petits comédiens de bois*, comme il nommait son théâtre, et que, s'il se rendait acquéreur de quatre loges et demie, c'était en vue d'une entreprise déjà connue de lui et prospère.

Plus tard, d'ailleurs, en 1754, en 1756, Nicolet devait encore s'agrandir en achetant successivement plusieurs autres loges. Après sa mort survenue en 1762, sa veuve et ses deux fils restèrent fidèles à la foire Saint-Germain où leur spectacle était populaire, et, en 1788, Jean-Baptiste Nicolet, fils aîné de Guillaume, était personnellement propriétaire de quinze loges et demie.

La foire reprenant ainsi faveur, une tentative heureuse releva momentanément l'Opéra-comique abandonné dans la rue des Quatre-Vents. Un aventurier singulièrement hardi et remuant, Jean Monnet, tour à tour éditeur, écrivain satirique emprisonné pour ses chansons, coureur de ruelles et de grands chemins, obtint de Thuret, directeur de l'Opéra, de prendre la place de Pontau dépossédé de son théâtre par ordre de justice. A la fin de 1743, aidé de Favart dont il avait fait son régisseur, il réussit à réunir une excellente troupe dont faisait partie la demoiselle Chantilly qui allait devenir, en 1745, la célèbre M^{me} Favart. Puis il monta, pour la foire Saint-Germain de 1744, une

pièce en trois actes avec couplets et vaudevilles sur airs connus, composée par Favart d'après un conte de Duclos, intitulé *Acajou* d'après le nom du principal personnage.

La donnée en était assez enfantine : Podagrambo et Arpagine, tous deux sorciers, mariés ensemble, ne s'aiment pas; le mari est épris de la jeune Zirphile, et la femme est amoureuse du naïf Acajou, mais ils ne réussissent ni l'un ni l'autre à obtenir les faveurs qu'ils désirent. Dans le premier acte, Arpagine pour faire l'éducation d'Acajou lui fait donner des leçons par une série de professeurs grotesques; le maître d'armes est un médecin nommé Mortifer, le maître de musique est l'avocat Glapissant, le professeur de mathématiques est le poète Métromane, etc..., et l'on devine les plaisanteries mises en couplets chantés par ces personnages. L'acte se termine par une danse de magots. Au deuxième acte, c'est Zirphile qui est poursuivie par les assiduités burlesques de Podagrambo, et défendue par la bonne fée Ninette qui finit par l'enlever dans les airs. Mais Podagrambo luttant de sortilèges pour conquérir sa belle, il se trouve que Zirphile est partagée en deux, son corps étant chez le sorcier, et sa tête dans la lune. Enfin, le troisième acte se passe dans la lune, et offre comme attrait principal un grand ballet de nains. A dire vrai, cette féerie paraît assez médiocre. Cependant le succès fut tel que ce devint un événement théâtral, et que certains historiens ont vu là, à tort selon nous, l'origine de notre opéra-comique actuel. Desboulmiers raconte que l'affluence du public devint si grande qu'un jour les barrières furent brisées, le théâtre envahi par les spectateurs.

L'Académie royale et la Comédie française s'émurent



de cet engouement du public, d'autant plus que certains acteurs de la troupe de Monnet imitaient en charge et ridiculisaient ceux qui prétendaient être les maîtres de l'art théâtral. Un nouveau directeur de l'Opéra n'hésita pas à rompre le bail consenti à Monnet par son prédécesseur, et à prendre pour son compte l'exploitation de l'Opéra-comique.

Il monta pour la foire de 1745 une parodie de *Thésée* qui n'eut d'autre succès que de donner lieu à un incident carnavalesque raconté par les gazetiers d'alors : Thésée arrivait en scène à cheval sur un bœuf gras qui était figuré par deux hommes cachés sous une toile peinte, le premier debout, un peu incliné seulement pour soutenir la tête de l'animal, le second tout courbé, s'appuyant sur le bas des reins de son camarade. Celui qui formait le train de derrière du bœuf dans la posture gênante que l'on comprend, fut, le jour de la première représentation, horriblement incommodé par le fait de l'autre ; pour se venger, il le mordit violemment ; les spectateurs entendirent alors un cri ou un mugissement terrible, et virent le train de devant du bœuf se séparer et s'enfuir, ce qui fit tomber à terre de la façon la plus burlesque le malheureux Thésée entre les deux moitiés de sa monture.

Les comédiens du roi n'étaient pas désarmés ; ils protestèrent encore contre l'Opéra-comique, même exploité ainsi par l'Opéra, et firent si bien qu'un arrêt du Conseil de 1745 ordonna la fermeture complète de la salle. Pendant sept années, jusqu'en 1752, il n'y eut plus aucun vrai théâtre à la foire Saint-Germain ; on n'y vit que des pantomimes, des jongleurs et des exhibitions de curiosités de toutes sortes.

En 1746, c'est la troupe anglaise de la dame Sanham qui paraît le plus en faveur.

En 1747, c'est Paulini, physicien italien, qui étonne le public par ses expériences d'électricité.

En 1748, de nombreuses attractions sont offertes aux badauds. Toscani fait voir dans un *Théâtre pittoresque* dont il est l'inventeur, des montagnes, des châteaux, des marines, des maisons, etc... « et, ce qui est le plus surprenant, dit son affiche, on y voit une tempête, la pluie, le tonnerre, des vaisseaux qui périssent, des matelots qui nagent, etc... ».

Un peu plus loin, on rencontre un *Palais magique* où, « d'heure en heure, un Mercure galant automate... répond aux questions qu'on lui fait... et va jusqu'à savoir les pensées et deviner ce qu'on a fait. »

Dans une autre partie de la foire, rue Traverse, on a le spectacle d'une *vache extraordinaire*. Elle a, dit l'affiche, « vingt-six ans d'âge, deux têtes et cinq jambes; l'une de ses têtes ressemble à un homme vivant dont les cheveux sont blancs comme neige et la barbe noire qu'on rase tous les huit jours... elle a une jambe de cerf, un pied d'élan, deux griffes d'aigle... elle a fait douze veaux, dont l'un a une patte de loup. »

Enfin, à cette même foire de 1748, rue de la Chaudronnerie, se trouve l'illustre Billard, « joueur de gobelets, grand mathématicien », surtout montreur de curiosités. Il exhibe notamment deux animaux sauvages; « l'un amené de la montagne déserte de la Barbarie, est engendré par deux rares animaux de différentes espèces. Sa tête est fort grosse, tirant sur le mouton, et en dos d'âne comme celle d'un cheval d'Espagne. Il a de fort belles cornes, des oreilles de biche, le visage et le col d'un cerf... le dos d'un chameau, la croupe d'un cheval, la queue d'un chien, etc... Il a six pieds de hauteur, etc. L'autre animal sauvage vient

des côtes de Guinée. Il a deux pieds et demi de hauteur, et représente en quelque façon la figure humaine. On l'habille comme une personne. Il fait quantité de tours surprenants... »

En 1749, le grand succès de la foire fut pour un rhinocéros qu'on exhibait à la porte de la rue des Quatre Vents. Une affiche ornée du portrait de l'animal contenait un long boniment sur les mœurs des rhinocéros, la capture du monstre, sa description, son énormité etc. Il excitait la curiosité à un si haut point, l'affluence du public pour le voir était si grande qu'on remarqua qu'il attirait autant de monde que la tragédie de *Sémiramis* de Voltaire qu'on jouait alors à la Comédie. Le poète La Chaussée, dont la pièce *l'École de la jeunesse* était fort délaissée, déplorait cette perversité du goût. Piron s'en amusa dans une épigramme :

O temps, ô mœurs, s'écriait La Chaussée,
Siècle pervers qui fuit la guérison !
Quoi ! mon *École* est ainsi délaissée
Et le carême est ma morte saison,
Tandis qu'on voit contre toute raison
Deux monstres faits et bâtis, Dieu sait comme !
Deux vilains riens attirer les badauds !
Méritent-ils seulement qu'on les nomme ?
Sémiramis et le *Rhinocéros* ?

On inventa une coiffure à la *rhinocéros* ornée d'une plume légère imitant la corne du monstre, et d'un ruban ressemblant à sa queue. Cet ajustement fit fureur. Un poème en prose divisé en six chants, intitulé *le Rhinocéros*, raconta une suite d'aventures galantes attribuées à l'influence magique de cet étonnant animal. On y trouve en même temps une description de la foire Saint-Germain qui nous

en fait connaître les plaisirs et les allures juste au milieu du XVIII^e siècle, en 1749 :

Une multitude de personnes de tout âge et de tout sexe y entraient tumultueusement. Mille voix confuses et les sons d'une infinité d'instruments de toute espèce se répandaient au dehors de l'édifice.

C'est ici, dit Gasmeser, le lieu charmant où se renouvellent chaque année des jeux, des danses bouffonnes et mille récréations ingénieuses. Momus et la Folie, dieux tutélaires de cette ville, sont les ordonnateurs des fêtes qui s'y donnent; ils sont en possession d'y attirer la foule toujours renaissante des badauds avides d'amusemens et de nouveautés.

Tout ce que les deux mondes produisent de rare s'y trouve rassemblé sous un point de vue enchanteur; le Génie du luxe y a une infinité de palais brillants.

On voit se promener sous les différens portiques de cet édifice *ces Belles* de commerce facile et dangereux dont l'espèce est plus étendue que l'on ne croit... Elles sont accompagnées d'une *Fée douairière* qui, par un coup d'œil ou quelque autre geste expressif, attire sur leurs pas des jeunes voluptueux ou des riches vieillards, etc...

A côté du rhinocéros, on admirait encore, à la foire de 1749, les marionnettes de Levasseur qu'il appelait les *Comédiens praticiens*, à cause de la *pratique* de Polichinelle employée pour les faire parler. Il y avait aussi un faiseur de tours nommé Delisle qui faisait une omelette dans un chapeau. Dans une autre loge, une machine hydraulique mettait en mouvement une foule de figures, des ouvriers travaillant, des hommes se battant, des chasseurs courant le cerf, etc..., puis un homme n'ayant qu'un bras faisait des tours de gibecière. Enfin, dans la rue de la Lingerie, Jean Prévost annonçait en spectacle « la revue générale des *houlans* commandée par M. le maréchal de Saxe... le tout

en figures mouvantes nouvelles par chaque escadron, qui caracolent,... suivi des *Amusements comiques de Polichinelle* ».

La foire Saint-Germain, très fréquentée, redevenait tapageuse, et deux ordonnances royales des 7 mai 1749 et 19 janvier 1750, contresignées par M. d'Argenson et le lieutenant de police Berryer, édictaient des prescriptions instructives pour réprimer les excès de hardiesse des pages et des mousquetaires. Il y était dit :

Sa Majesté fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de sa maison, gardes, gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, et à tous autres, *d'entrer sans payer* dans aucuns des spectacles et jeux qui seront autorisés aux dites foires de Saint-Laurent et Saint-Germain. Défend pareillement à ses pages, ceux de la reine, des princes et princesses de son sang, et des ambassadeurs, de se placer ailleurs que dans les loges qui leur seront indiquées par les maîtres des jeux, à peine de désobéissance : leur fait aussi défenses ainsi qu'à toutes personnes qui assisteront à ces spectacles et particulièrement à celles qui se placeront au parterre, *d'y commettre aucun désordre en entrant et en sortant, de crier et de faire du bruit avant que le spectacle commence et dans les entr'actes, de siffler, faire des huées, et d'interrompre les acteurs pendant les représentations, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, et même de s'arrêter dans les coulisses.*

On devine par ces prescriptions mêmes les libertés que les pages et les officiers prenaient volontiers dans les théâtres de la foire, et les fréquentes interventions de la police pour y rétablir l'ordre. D'autre part, si le public était souvent turbulent, les forains n'étaient pas irréprochables. Nous en avons déjà trouvé des indices dans les Archives

de la Bastille. De même on y voit qu'en 1749 une série de plaintes sont adressées au lieutenant général de police contre Bienfait, entrepreneur d'un des spectacles. On le dénonce comme ne payant pas de pauvres ouvriers qu'il a fait travailler, et se moquant de leurs réclamations. Une lettre de cachet l'envoie en prison réfléchir à cet oubli de ses devoirs.

En février 1750, des querelles violentes s'élèvent entre le s^r Annibal dit *Toscan* ou *Toscani*, faiseur de tours de force, et son voisin Ricci, montreur de bêtes féroces apprivoisées, au sujet d'une somme de douze louis que le premier réclame et que le second soutient ne pas devoir. Ricci accuse Toscan d'avoir, en son absence, enfoncé méchamment deux longs clous dans la mince cloison de bois qui sépare leurs deux loges, afin de crever les yeux du lion qui est le plus bel ornement de sa ménagerie. Après enquête du commissaire, le 3 mars, Toscan est envoyé au Fort-l'Évêque. Il en sort après quelques jours de détention. Mais alors, nouvelle plainte contre lui, formée cette fois par sa femme ou associée, la veuve Toscan dite *la femme forte anglaise*. Celle-ci accuse Annibal de garder tous les profits de l'entreprise commune et de ne lui donner que des coups au lieu des comptes qu'il devrait rendre à son associée. Nouvelle intervention du commissaire, et Annibal dit Toscan retourne en prison.

Le 6 février 1751, c'est Restier qui demande justice contre les quatre violons de son orchestre qui se sont mis en grève, ne sont pas venus au théâtre, et ont fait manquer la représentation. Le lendemain les quatre musiciens révoltés sont arrêtés et envoyés au Fort-l'Évêque.

Le commissaire intervient pendant cette même foire au sujet d'un incident curieux d'un tout autre ordre. Au mi-

lieu de cette foule qui se presse devant les boutiques et les spectacles, les sergents recruteurs trouvent, paraît-il, à ramasser des soldats pour le service du roi. Un jeune garçon boulanger de dix-sept ans, nommé Bression, se laisse entraîner à signer un engagement dans le régiment de La Fère, moyennant une prime de 24 sols. Puis il regrette ce qu'il a fait, et refuse de suivre le recruteur. Altercation, tumulte, production de l'engagement signé, et Bression est envoyé en prison pour trouble à la foire, en attendant qu'il rejoigne son régiment.

En cette foire de 1751, réapparaît, en face des *Danseurs de corde*, un prestidigitateur surnommé *le Fameux paysan de Nort Holland*. Son affiche-réclame, contenant l'énumération de ses tours, tient deux grandes pages; il ressuscite un pigeon après l'avoir massacré aux yeux des spectateurs, il transforme un poulet rôti en une poule emplumée vivante, etc. Un autre Hollandais, Nivenoge, montre un nain merveilleux. Ailleurs, on admire une pièce mécanique appelée *le Caméléon*. Enfin, l'ancienne salle de l'Opéra-comique est occupée par un montreur de curiosités qui a pris pour enseigne *le Point du jour*, et fait voir « cent « figures habillées toutes mouvantes imitant parfaitement « la nature ».

Après la fermeture de la foire, Monnet, qui avait couru longtemps la province, rentrait à Paris, et entreprenait de faire revivre l'Opéra-comique malgré l'opposition des comédiens français, de l'Académie royale de musique et des comédiens italiens. On va voir comment il y réussit.

P. FROMAGEOT.

(A suivre.)

les électeurs, un entre autres qui s'était élevé entre M. Ricara, chancelier de l'Arquebuse et électeur, et M. Osselin, également commandant d'une patrouille des Petits-Augustins le 14 juillet à la prise de la Bastille. Sur un ordre signé de M. le marquis de la Salle (chargé par l'assemblée des électeurs de diriger la force armée de Paris), et adressé au commandant de la Bastille d'ouvrir les souterrains de cette forteresse à M. Ricard et à M. Élie, officier au régiment de la reine, ceux-ci s'étaient présentés à une des portes de la Bastille. Ils y avaient trouvé M. Osselin, commandant la patrouille à cette porte, qui leur en avait refusé l'entrée, prétendant ne pas connaître la signature de M. le marquis de la Salle (1). En effet, la nomination du marquis était de fraîche date. Mais la signature de la Salle ayant été certifiée, M. Osselin s'était soumis et avait requis acte de l'offre qu'il fit à ces messieurs de les conduire lui-même à la Bastille. Ce fait, cité par le *Moniteur* (I, p. 588) nous montre Osselin jouant un rôle actif à la tête d'un détachement des Petits-Augustins dans la journée du 14 juillet.

Ce même 16 juillet, un électeur des Petits-Augustins, M. Malfinat (2), était envoyé à Saint-Denis avec quelques

(1) Pendant la nuit du 13 au 14 juillet, le lieutenant-colonel de la Salle avait offert au comité permanent de l'Hôtel de Ville sa fortune et sa vie. Le comité lui avait déferé le commandement en second des forces de Paris, sous le duc d'Aumont. Mais le duc d'Aumont ayant réclamé 24 heures pour se décider, le comité, « à qui 24 minutes paraissaient un délai dangereux », donna le commandement en chef à la Salle.

Nous avons de ce marquis de la Salle une lettre du 4 février 1790, où il expose ses titres à sa nomination au commandement du corps d'artillerie, contre le candidat du comité militaire, Desperrières; après avoir rappelé ses titres antérieurs à la Révolution, il ajoute : « J'ai dépeint mon zèle pour la chose publique à laquelle je me suis dévoué dès l'assemblée des électeurs à l'archevêché; mon patriotisme que vous avez honoré du commandement en chef de vos troupes le 14 juillet; les malheurs auxquels m'a exposé une méprise populaire, excitée sans doute par les ennemis de la liberté; une prison injuste, mais salutaire, puisqu'elle a donné le temps au peuple de revenir de son erreur et de me rendre son estime pour laquelle j'ai tout fait et suis encore prêt à me dévouer. » Il se vante d'avoir l'adhésion de 45 districts.

(2) Ce Malfinat était probablement l'électeur nommé par le district pour remplacer M. Vignon, élu député.